

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV, no 75

MONTRÉAL, LE MERCREDI 31 MARS 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Politique et paradis artificiels

Jean Dion

Coincidence, mimétisme, ou manifestation sublime de la solidarité ministérielle? Toujours est-il qu'en moins de 72 heures, Kim Campbell et Jean Charest ont tous deux avoué avoir fumé de la marijuana, ou du vulgaire pot, dans leur jeunesse. Les plus clairvoyants des experts n'avaient certainement pas anticipé que «l'effet Clinton» aurait d'abord cette conséquence-là au Canada...

Soyons toutefois beau joueur et précisons que le président des Etats-Unis nie avoir inhalé la maléfique substance. Alors que les deux principaux prétendants au poste de premier ministre, eux, ne se sont pas privés de s'emplit les poumons de ces volutes illicites qui, comme chacun sait, peuvent susciter des comportements fort répréhensibles.

Nul ne sait encore si l'électeur moyen aura été ému devant la candeur d'une telle confession. Nul ne sait non plus si le prochain scrutin général en sera affecté de manière notable. Mais l'observateur aux sens aiguisés par l'abstinence sait, de son côté, que bien des questions sont demeurées sans réponse.

En pleine communion, Mme Campbell et M. Charest ont-ils trippé fort, ou se sont-ils étouffés? Ont-ils eu envie de recommencer? Ont-ils recommencé? Ont-ils décidé de faire de la politique avant ou après? Ou pendant?

La chose est tellement risible qu'on s'étonnera à bon droit qu'elle ait fait les titres des médias. Serait-ce encore la faute des journalistes, en mal de copie dans une campagne sans lustre et qui, faute d'idées à rapporter, se rabattent sur d'innocentes folies d'un autre âge?

Peut-être. Mais il existe quand même plusieurs paradoxes énormes dans cette historiette qui nous fait survoler 30 ans entre la jeunesse de *baby-boomers* et celle des années 1990, entre le temps des fleurs et celui des épines. L'un de ces paradoxes réside dans l'apparente obligation d'avouer ces gestes privés en même temps que, devenu personnage public, on en minimise la portée.

De fait, pourquoi ni Mme Campbell ni M. Charest n'ont-ils répondu que ce n'était pas de nos affaires? Pourquoi sont-ils entrés dans le jeu? Par authentique souci de transparence? Ou parce que le fait de refuser de commenter les rendrait encore plus suspects, en vertu de l'idée qu'aucun adolescent des années 60 ou 70 n'a pu résister à la tentation de tirer un joint?

Quelle que soit la réponse, il en résulte un intéressant exercice d'*outing*, mais à l'envers. On met sa tête sur le billot, on admet tout de go avant que les soupçons ne pèsent trop lourd et que les questions impertinentes ne surgissent. Faute avouée est à moitié pardonnée.

Second paradoxe: ces «aveux» surviennent en plein à un moment où la marijuana fait l'objet, bien qu'encore marginalement, d'une certaine réhabilitation; selon plusieurs, ses vertus thérapeutiques seraient indéniables. Mais qui dit drogue dit crime, et M. Charest s'est opposé à sa légalisation.

D'ailleurs, aussi hardi que puisse être un ministre-candidat, il serait bien mal venu, politiquement, de prendre la chose à la légère. La plupart des pays occidentaux se targuent de livrer une lutte sans merci aux trafiquants. Hors des paradis artificiels et de la contre-culture, la drogue est devenue synonyme de vies gâchées et de déchéance.

Mais, légalité oblige, la définition reste élastique. Y a-t-il comparaison possible entre une personnalité politique ayant inhalé de la mari ou y a 25 ans et un ministre ou un député en poste qui carbure au gin? Pourtant, des seconds, on entend rarement parler.

Troisième paradoxe, qui n'est pas le moins savoureux: le fait que les «aveux» aient surgi en début de course au leadership du Parti conservateur, pourtant traditionnel porte-voix de l'ordre et de la droiture. Des «valeurs sûres», comme on dit.

Loin de nous l'idée de suggérer que des membres d'autres partis n'ont pas déjà commis le même genre de frasques. Mais le «caucus de la famille» du PC s'est-il réuni pour discuter du passé de cette autre valeur sûre qu'est Mme Campbell, et de l'impact que pourra avoir sa déclaration intempestive sur la jeunesse du pays?

Il serait intéressant de voir si la consommation de marijuana au temps de Diefenbaker ou de Trudeau y est considérée plus grave que le patronage ou la délation de chômeurs.

Quoi qu'il en soit, les réactions des collègues et adversaires des deux candidats ont été empreintes d'une prudente sagesse. Bien d'autres qualités, défauts ou erreurs «historiques», a-t-on fait valoir, devraient servir à déterminer si une personne à les aptitudes requises pour accéder aux plus hautes fonctions de l'Etat.

Cette ouverture d'esprit honore ses tenants. Mais il reste que le Canada, à la traîne des Etats-Unis encore une fois, est pratiquement assuré que son prochain premier ministre aura déjà fumé du pot. Pourquoi ne pas en profiter pour en changer la devise?

Qui prend mari, prend pays!

INDEX

Les Actualités...A2	Découvertes...B1
Agenda culturel B7	Idées...A7
Avis légaux...B2	Le Monde...B3
Annonces classées B4	Montréal...A3
Culture...B8	Mots croisés...B2
Économie...A5	Politique...A4
Éditorial...A6	Sports...B6



Météo
Ciel variable
Max.: 4
Détails en B2

POLITIQUE

La candidature de Francine Lalonde divise le PQ

PAGE A-4



CULTURE

Cinéma: non aux technocrates

PAGE B-8

LE MONDE

Tshal part en chasse contre les fanatiques islamistes

PAGE B-5



Jeunesse au soleil

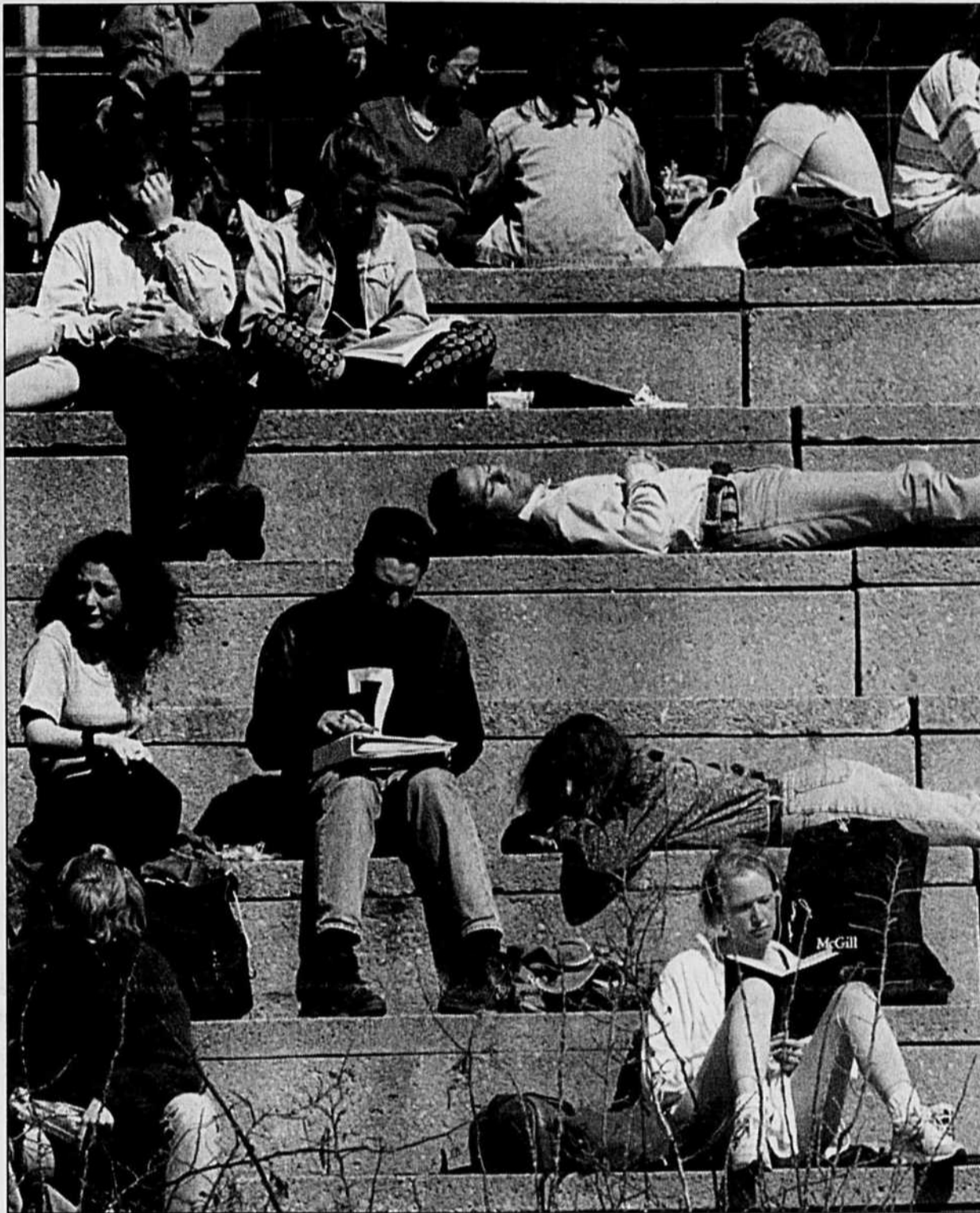


PHOTO JACQUES NADEAU

LA PÉRIODE des examens approche à grands pas, mais les rats de bibliothèque ont quand même profité d'un mercure atteignant 14 radioux degrés pour aller s'oxygéner un peu les idées à l'heure du midi, hier, à l'Université McGill. Ils devraient cependant être moins nombreux au grand air aujourd'hui, le maximum prévu n'étant que de 4°C sous un ciel variable.

Les services secrets sont-ils à l'abri de la justice?

Le journaliste Richard Cléroux publie les résultats d'une longue enquête sur la GRC et le SCRS

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

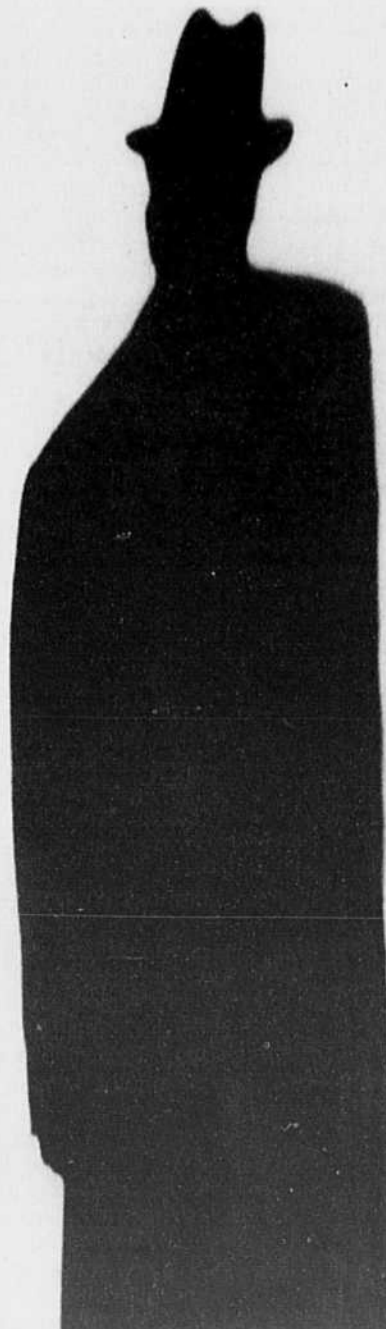
Les services secrets canadiens ont-ils trouvé un moyen de contrôler le système judiciaire, qui, au cours des dernières années, a passé l'éponge sur tous les actes illégaux commis par les agents secrets canadiens, et que le Québec, différent jusque dans ce domaine, a osé transformer en accusations formelles? Après deux secondes d'hésitation, Richard Cléroux déclare: «C'est très vraisemblable et c'est une question qu'il faudra fouiller!»

Richard Cléroux vient de signer la version française de *Pleins feux sur les services secrets canadiens: révélations sur l'espionnage au pays*, une traduction enrichie de Official Services, publié en 1991 par McGraw-Hill Ryerson Ltd.

Son livre, plus accessible et surtout plus décapant que certains rapports saporifiques de commissions d'enquête sur le même sujet, explique en style journalistique comment les services secrets canadiens, ceux de la GRC et de son successeur, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), ont échappé, et continuent d'échapper, au contrôle du Parlement quand ils n'ont pas eux-mêmes contrôlé, induit en erreur ou entravé par des fuites calculées la plupart des ministres ou députés qui ont osé se placer en travers de leur chemin.

Un contrôle démocratique des services secrets eut été d'autant plus nécessaire, soutient Cléroux, que la GRC avait accepté dans les années 70 un nouveau rôle de police politique sous la poussée du régime Trudeau. Elle a donc ajouté à ses gibiers traditionnels, comme les communistes, la nouvelle menace nationale, les «séparatistes», dont elle a alors entrepris d'incendier les places de réunion, d'identifier les membres de partis légalement constitués, et, faute d'ennemis réels, de prolonger artificiellement la vie du FLQ par l'émission de faux communiqués.

Richard Cléroux ne se contente pas de faire l'histoire des mauvais coups de la GRC, des rivalités qui devaient



VOIR PAGE A-8: SERVICES SECRETS

Main-d'oeuvre

Les patrons flirtent avec Ottawa

Plus personne ne croit à un transfert à court terme des pouvoirs fédéraux

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les patrons ne croient plus à un transfert à court terme vers le Québec des pouvoirs fédéraux en main-d'oeuvre et ont recommencé, pour protéger leurs intérêts, à flirter avec Ottawa qui débloque des milliards pour la formation.

S'ils continuent toutefois d'appuyer la position défendue par le ministre québécois André Bourbeau pour la création d'un guichet unique dans ce domaine, ils «s'interrogent» sur la pertinence de cet appui, tandis qu'une entente entre les deux gouvernements semble de plus en plus illusoire.

Le front commun québécois tient le coup pour le moment, mais il semble ébranlé par la lenteur des discussions.

A Ottawa, pendant ce temps, un éventuel transfert de pouvoir en main-d'oeuvre vers le Québec n'est poussé par personne ni au sein du conseil des ministres ni du

VOIR PAGE A-8: PATRONAT

Hausse de 70% des Québécois «autochtones»

DANNY VEAR
LE DEVOIR

De plus en plus de Québécois se découvrent un passé autochtone.

Le nombre d'entre eux qui déclarent avoir des origines autochtones a augmenté de 70% en cinq ans, révèlent des résultats du dernier recensement de Statistique Canada.

En 1986, la population québécoise qui se réclamait d'origine autochtone s'élevait à 80 945 personnes. Elle a grimpé à 137 615 à l'occasion du recensement de 1991. C'est l'augmentation la plus élevée de toutes les provinces canadiennes.

A travers le Canada, plus d'un million de personnes ont déclaré des origines autochtones lors du recensement de 1991, soit 41% de plus qu'en 1986 alors que ce nombre était de 711 720.

«Il faut être prudent dans l'interprétation de ces résultats», affirme Ghislain Picard, chef régional de l'Assemblée des premières nations pour le Québec et le Labrador. «Ce n'est pas parce qu'on se dit autochtone qu'on l'est».

A ce chapitre, les résultats de Statistique Canada ap-

VOIR PAGE A-8: AUTOCHTONES

Hausse provisoire des tarifs locaux

Le CRTC dit non à Bell

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Bell Canada n'obtiendra pas la «petite» hausse provisoire de ses tarifs locaux le 1er avril, 11% environ qu'elle réclamait dans l'attente du grand coup en septembre portant ces augmentations à plus de 50% en moyenne.

Absolument pas convaincu que Bell subit une «dégradation sérieuse» de sa situation financière, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rejeté, hier, la requête de la compagnie qui voulait augmenter, dès le 1er avril, ses tarifs locaux avant même que l'organisme ne l'entende lors d'une audience publique qui commence le 17 mai prochain. «L'intérêt public ne serait servi par l'approbation d'aucune majoration tarifaire, selon nous, tant que nous n'aurons pas procédé à un examen exhaustif de la requête en majoration tarifaire de Bell», a expliqué, hier, le président du CRTC, Keith Spicer, dans un communiqué.

En revanche, le CRTC rend «provisoire» tous les tarifs actuels de Bell d'ici à ce qu'il rende une décision. En clair, le CRTC accepte de tenir compte des manques à gagner de Bell rétroactivement au 1er avril dans la déter-

VOIR PAGE A-8: BELL

LES ACTUALITÉS

EN BREF

CONCILIATION
SUSPENDUE AU
JOURNAL DE MONTRÉAL

LE DEVOIR — Le Syndicat des travailleurs en information du *Journal de Montréal* a annoncé hier que la conciliation entreprise le 3 février entre le syndicat et la direction du quotidien en vue de renouveler la convention collective, échouée depuis le 31 décembre dernier, a été suspendue sine die le lundi 29 mars. Selon le syndicat, le conciliateur Robert Chagnon a pris cette décision après avoir constaté que l'écart entre les deux parties est encore trop grand pour qu'il puisse tenter un rapprochement pouvant éventuellement conduire à un règlement final. Les demandes patronales comportent notamment un gel des échelles de salaires pour les trois prochaines années avec paiement d'une somme forfaitaire en 1994 et en 1995 et la suspension pendant trois ans de la clause d'indexation pour toutes les clauses monétaires accessoires. Le syndicat résiste à ces «reculs importants au niveau salarial et monétaire» en arguant que Québec a déclaré des profits records pour l'année 1992.

LES CANADIENS
APPROUVENT LE
SUICIDE ASSISTÉ

Winnipeg (PC) — La plupart des Canadiens approuvent le suicide assisté, indique un sondage publié hier. Sept personnes sur dix sont d'accord avec la légalisation des actes de suicide assisté par un médecin tandis que 76% des Canadiens affirment que les malades en phase terminale devraient avoir le droit de décider d'eux-mêmes le moment de leur mort, révèle un sondage Angus Reid effectué pour le compte de Southern News. Les résultats de cette consultation, menée auprès de 1500 Canadiens du 15 au 18 mars, a comblé les supporters de Mme Sue Rodriguez, cette citoyenne de Victoria atteinte de la maladie de Lou Gehrig.

SQ À KAHNAWAKE:
DE «GRAVES
CONSÉQUENCES»

(PC) — Le représentant du ministre de la Sécurité publique a mis en garde, hier, le juge Jean Marquis contre les «graves conséquences» qui pourraient découler de la décision de forcer la Sûreté du Québec (SQ) à intervenir dans la réserve de Kahnawake pour enquêter sur les coups de feu et les balles trouvées chez des résidents de LaSalle, en banlieue de Montréal. «Cette question déborde du judiciaire. Les moyens actuels sont les plus propices dans le moment pour assurer la paix, l'ordre et la sécurité publique», a plaidé Me Jean-Yves Bernard au nom du procureur général du Québec et du ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan. Au cours des 15 derniers mois, LaSalle a dénombré 48 incidents, soit 29 coups de feu et 19 balles en provenance de Kahnawake.

PAS DE COUPURES
DANS LES PROGRAMMES

Québec (PC) — La ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robitaille, a rappelé, hier, aux administrations scolaires du Québec que les coupures de plus de 100 millions\$ annoncées dans le dernier budget des dépenses doivent être faites dans l'administration et non pas dans les programmes scolaires. Répondant à une question du critique de l'opposition officielle, Jacques Brassard, la ministre a rappelé que le secteur de l'éducation représente bon an mal un 25% des dépenses gouvernementales, soit au-delà de 10 milliards\$ par année, et qu'il est tout à fait normal de demander aux administrateurs locaux «d'être encore plus efficaces au niveau de la gestion de leurs ressources».

Le Petit Logis
Ancienne adresse
Nouveau restaurant

Table d'hôte (midi et soir)
Service rapide pour et après
Théâtre et Hockey

2065, BISHOP 987-9586

LAURENT SOUMIS
LE DEVOIR

Des pourparlers sont en cours au niveau des coordinations syndicales en vue de la constitution d'un front commun intersyndical du secteur public pour contrer le gel de salaire proposé aux employés de l'État québécois.

C'est ce qu'a confirmé, hier, au cours d'une entrevue au DEVOIR, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Fernand Daoust.

«Nous ne voyons aucune objection à une alliance stratégique en vue d'objectifs spécifiques, a déclaré M. Daoust. Il faudra, bien sûr, en définir le fonctionnement. Mais dans le cas présent, ça s'impose pour être capable d'infléchir l'orientation gouvernementale de non-négociation.»

Dimanche dernier, le président de la Confédération des syndicats natio-

Mercredi accuse
les gouvernements
de «revenir au
statu quo»HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa (PC) — Le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Ovide Mercredi, accuse les gouvernements d'utiliser l'échec de l'accord de Charlottetown comme prétexte pour se dérober à leurs responsabilités face aux Premières Nations.

Devant une réunion des chefs indiens, hier à Ottawa, M. Mercredi a accusé les gouvernements de «revenir au statu quo».

Néanmoins, il a soutenu que l'échec de l'accord de Charlottetown ne voulait pas dire la mort des droits des autochtones. «Le naufrage de cette entente constitutionnelle ne signifie pas un recul pour notre peuple», a-t-il lancé.

M. Mercredi estime que la protection des droits des autochtones demeure fragile, mais qu'il y a encore une bonne dose de volonté de la part des gouvernements et du public canadien.

Toutefois, la tentation est grande de revenir aux vieilles attitudes bien ancrées et de négliger les doléances des autochtones, a-t-il précisé.

«L'échec de cet accord a ramené les vieilles idées coloniales, a-t-il rappelé. Cet échec permet à des bureaucrates de dire non à notre peuple et d'utiliser l'accord de Charlottetown comme prétexte pour justifier leurs décisions», a-t-il déploré.

Selon lui, le gouvernement fédéral et les provinces justifient la suppression de programmes et les descentes policières contre les maisons de jeux de hasard gérées par les autochtones en soulignant qu'il n'existe aucun cadre constitutionnel qui reconnait la compétence des autochtones sur leur territoire.

En l'absence d'une entente constitutionnelle, les incidents d'Oka, où le gouvernement du Québec avait fait appel à l'armée canadienne, risquent de se reproduire, a prévenu M. Mercredi. Cet accord entérinerait le principe du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Dans un autre ordre d'idées, le chef de l'Assemblée des Premières Nations a reconnu que la contrebande de cigarettes par certaines collectivités autochtones risquait de devenir une situation explosive.

Selon lui, la violence pourrait éclater aux frontières lorsque les autochtones essayent de transporter du tabac et des cigarettes en provenance des États-Unis.

Le ministre du Revenu national, Otto Jelinek, a d'ailleurs reconnu, hier, que les fabricants de tabac canadien rendaient la tâche difficile aux autorités policières canadiennes.

Il a souligné que ces fabricants entreposaient leurs caisses de cigarettes à Syracuse, dans l'État de New York, mais qu'il était difficile par la suite de connaître leur destination.

Le problème est de taille, a-t-il assuré. Selon lui, plus de la moitié des cigarettes canadiennes exportées aux États-Unis sont réimportées et revendues au Canada par des contrebandiers.

naux (CSN), M. Gérald Larose, avait aussi appelé de ses vœux la formation d'une telle coalition incluant la Centrale de l'enseignement du Québec.

Les deux hommes devaient d'ailleurs converser hier après-midi au téléphone sur cette hypothèse de front commun.

Comme les autres centrales, la FTQ n'a définitivement pas digéré l'intention gouvernementale exprimée le 23 mars dernier.

«Le président du Conseil du Trésor Daniel Johnson nous dit: je veux une réponse au plus tard le 8 avril, le jeudi saint, avant la crucifixion du lendemain. Ça, c'est un ultimatum inacceptable qu'on ne peut interpréter autrement que par un refus de négocier.»

La FTQ rejette l'idée d'un gel des salaires des employés de l'État jusqu'au 30 juin 1995, tout comme le

bonus de 1% au rendement dans les établissements locaux générateurs d'une meilleure productivité.

C'était d'ailleurs le sens de l'intervention qu'a livrée hier M. Daoust devant les 250 délégués du Conseil provincial des affaires sociales (SCFP) réunis en congrès à Sherbrooke.

Opposition de principe, d'abord, pour la FTQ, qui n'accepte pas qu'on fixe ainsi «le point de départ et le point d'arrivée de la négociation».

«Ce n'est pas vrai qu'année après année, le gouvernement va refuser de faire une vraie négociation, de dire M. Daoust. C'est casse-cou comme méthode et c'est jouer avec le feu.»

«La FTQ n'est pas insensible à l'état des finances publiques et à la situation économique, d'expliquer son président. Mais faut-il encore pouvoir en discuter.»

La FTQ met en garde le gouvernement contre «la voie terriblement dangereuse de l'imposition par décret de sa proposition».

«Depuis dix ans, le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés du secteur public a diminué, fait valoir Fernand Daoust. Cette façon de procéder transforme les employés en boucs émissaires. C'est démagogique de suggérer à une opinion publique bouleversée par tout ce qui arrive que la solution passe par un autre cran de plus dans la ceinture des employés de l'État.»

L'approche de bonus au rendement local du ministre Johnson, c'est «brouillon» et «amateur», juge Fernand Daoust. Cela menace en outre les ouvertures récentes des employeurs et des syndiqués sur la question de l'organisation du travail.

«Depuis deux ou trois ans au Québec, on se préoccupe tous des pro-

blèmes de productivité, de rentabilité, de qualité des services et des produits, de gestion des ressources humaines. Le débat est amorcé et il exige une grande ouverture d'esprit et une confiance entre les parties. Mais le gouvernement, qui est l'employeur le plus imposant au Québec, l'aborde de façon précipitée et cavalière, avec ses gros sabots, sans préparation des mentalités, sans analyse, sans examen, sans échange. Un, deux, trois: c'est tout.»

«Tout ça met en péril des avancées, un modèle québécois qui commence à se façonner, d'ajouter M. Daoust. Et ça rend les gens éminemment soupçonneux dans tous les milieux publics et privés.»

«Le gouvernement se fait kamikaze. Et chez nous, on n'a pas le goût de se faire hara-kiri, pas une damnée miette», conclut le président de la FTQ.»

blèmes de productivité, de rentabilité, de qualité des services et des produits, de gestion des ressources humaines. Le débat est amorcé et il exige une grande ouverture d'esprit et une confiance entre les parties. Mais le gouvernement, qui est l'employeur le plus imposant au Québec, l'aborde de façon précipitée et cavalière, avec ses gros sabots, sans préparation des mentalités, sans analyse, sans examen, sans échange. Un, deux, trois: c'est tout.»

«Tout ça met en péril des avancées, un modèle québécois qui commence à se façonner, d'ajouter M. Daoust. Et ça rend les gens éminemment soupçonneux dans tous les milieux publics et privés.»

«Le gouvernement se fait kamikaze. Et chez nous, on n'a pas le goût de se faire hara-kiri, pas une damnée miette», conclut le président de la FTQ.»

Johnson promet qu'il n'y aura pas
de hausse d'impôts ou de taxesMAURICE GIRARD
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le président du Conseil du Trésor Daniel Johnson a annoncé hier qu'il n'y aura pas de hausse d'impôts ou de taxes dans le budget que doit présenter dans quelques semaines son collègue des Finances, M. Gérard-D. Levesque.

Piètre consolation pour l'opposition, qui a reproché hier au ministre de se soustraire à son obligation de faire des choix douloureux dans les grandes orientations économiques du Québec.

En commission parlementaire, M. Johnson a expliqué que le gouvernement libéral maintenait ferme sa décision de faire porter sur ses fonctionnaires les conséquences de ses choix budgétaires puisque la capacité de payer des travailleurs a été épuisée.

Entre le contribuable et le rond-de-cuir, Québec prend la part du citoyen, laisse-t-il entendre. C'est pourquoi le gouvernement propose pour les deux prochaines années un gel de salaires à ses 300 000 fonctionnaires.

«... l'autre choix qu'on pourrait (faire), celui d'augmenter les impôts, est totalement exclu. Entre l'endettement, la levée d'impôts et de taxes et les régimes publics, il s'agit donc de privilégier... un régime-minceur pour les dépenses publiques», a soutenu M. Johnson au cours d'un débat vigoureux avec l'opposition.

Déjà, la semaine dernière, les deux partis avaient eu l'occasion d'en débattre sur le contenu des crédits. Le débat en commission parlementaire devrait permettre d'approfondir les thèses respectives des deux partis, ce qui n'a pas semblé être le cas aux discussions d'hier à la Commission de l'aménagement et des équipements.

A cette occasion, la critique de l'opposition, M. Jacques Léonard (Libelle), a accusé le gouvernement de trafiquer les chiffres pour parvenir à ses fins «arithmétiques plutôt que politiques» et il renvoie le ministre aux nombreux éditoriaux, peu réceptifs aux thèses gouvernementales.

«Il est rare dans le passé qu'on ait eu un concert aussi unanime de critiques à l'endroit des crédits déposés par l'actuel président du Conseil du Trésor», a-t-il observé en faisant état de «la déception profonde du milieu économique et des Québécois à l'endroit de ces crédits».

La lecture du document publié la semaine dernière révèle «une espe-



Daniel Johnson: «Entre l'endettement, la levée d'impôts et de taxes et les régimes publics, il s'agit donc de privilégier... un régime-minceur pour les dépenses publiques.»

ce de statu quo, de repli sur soi, un refus de se poser des questions sur la façon de relancer l'économie... On ne voit pas du tout dans ces crédits de quelle façon on a centré le rôle de l'État», accuse M. Léonard.

Tout en se gardant d'accuser son adversaire, comme il le disait, de «sottise», le ministre Johnson a dénoncé sa «pauvreté d'analyse qui repose sur une ignorance involontaire

de certains documents».

Le critique péquiste lui rétorque que personne ne se laisseurrer par la démonstration ministérielle qu'il trouve visiblement douteuse, d'autant plus que «les coupures d'effectifs ne se matérialisent jamais». De là à se targuer de tels résultats, c'est la preuve, conclut M. Léonard, que le président du Conseil du Trésor «a la fierté facile».

Québec verse
14,2 millions\$ à
des familles criesCATHERINE LÉCONTE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec a versé l'an dernier 14,2 millions\$ à 1312 familles cries au titre du Programme de sécurité du revenu des chasseurs et trappeurs crie, institué par la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Aux termes de la Convention, ce programme, qui est administré par un Office dont trois membres sont nommés par Québec et trois autres par l'Administration régionale crie, «est destiné à fournir une garantie de revenu, des prestations et autres mesures d'incitation aux Cries de se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie».

Pour bénéficier du programme, le chef de famille doit consacrer plus de temps aux activités traditionnelles qu'à un emploi rémunéré et les exercer pendant un minimum de 120 jours par an. Chaque adulte de la famille touchait l'an dernier 36,89\$ par jour de chasse, rémunération qui n'est pas cumulable avec un programme fédéral ou provincial d'aide sociale.

D'après le rapport annuel 1991-92 que vient de publier l'Office, les 14,2 millions\$ versés l'an dernier représentaient une hausse de 5,77%, due principalement au fait que les prestations sont indexées au coût de la vie au Québec, suivant l'indice d'accroissement en vigueur pour le régime des rentes du Québec. Mais cette hausse reflète aussi une augmentation de 1,42% de la participation des Cries à ce programme, dont ont bénéficié au total 3018 personnes (dont 1206 enfants), soit 29% de la population crie du territoire de la Baie James.

L'Office souligne que «le programme continue à attirer chaque année une nouvelle clientèle parmi les jeunes adultes», ce qui «confirme que le mode de vie traditionnel, basé sur la chasse, la pêche et le piégeage demeure un élément dynamique de la vie socio-économique de la communauté crie».

Le programme, qui est administré par un Office dont trois membres sont nommés par Québec et trois autres par l'Administration régionale crie, «est destiné à fournir une garantie de revenu, des prestations et autres mesures d'incitation aux Cries de se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie».

Pour bénéficier du programme, le chef de famille doit consacrer plus de temps aux activités traditionnelles qu'à un emploi rémunéré et les exercer pendant un minimum de 120 jours par an. Chaque adulte de la famille touchait l'an dernier 36,89\$ par jour de chasse, rémunération qui n'est pas cumulable avec un programme fédéral ou provincial d'aide sociale.

D'après le rapport annuel 1991-92 que vient de publier l'Office, les 14,2 millions\$ versés l'an dernier représentaient une hausse de 5,77%, due principalement au fait que les prestations sont indexées au coût de la vie au Québec, suivant l'indice d'accroissement en vigueur pour le régime des rentes du Québec. Mais cette hausse reflète aussi une augmentation de 1,42% de la participation des Cries à ce programme, dont ont bénéficié au total 3018 personnes (dont 1206 enfants), soit 29% de la population crie du territoire de la Baie James.

L'Office souligne que «le programme continue à attirer chaque année une nouvelle clientèle parmi les jeunes adultes», ce qui «confirme que le mode de vie traditionnel, basé sur la chasse, la pêche et le piégeage demeure un élément dynamique de la vie socio-économique de la communauté crie».

Le programme, qui est administré par un Office dont trois membres sont nommés par Québec et trois autres par l'Administration régionale crie, «est destiné à fournir une garantie de revenu, des prestations et autres mesures d'incitation aux Cries de se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie».

Pour bénéficier du programme, le chef de famille doit consacrer plus de temps aux activités traditionnelles qu'à un emploi rémunéré et les exercer pendant un minimum de 120 jours par an. Chaque adulte de la famille touchait l'an dernier 36,89\$ par jour de chasse, rémunération qui n'est pas cumulable avec un programme fédéral ou provincial d'aide sociale.

D'après le rapport annuel 1991-92 que vient de publier l'Office, les 14,2 millions\$ versés l'an dernier représentaient une hausse de 5,77%, due principalement au fait que les prestations sont indexées au coût de la vie au Québec, suivant l'indice d'accroissement en vigueur pour le régime des rentes du Québec. Mais cette hausse reflète aussi une augmentation de 1,42% de la participation des Cries à ce programme, dont ont bénéficié au total 3018 personnes (dont 1206 enfants), soit 29% de la population crie du territoire de la Baie James.

L'Office souligne que «le programme continue à attirer chaque année une nouvelle clientèle parmi les jeunes adultes», ce qui «confirme que le mode de vie traditionnel, basé sur la chasse, la pêche et le piégeage demeure un élément dynamique de la vie socio-économique de la communauté crie».

Le programme, qui est administré par un Office dont trois membres sont nommés par Québec et trois autres par l'Administration régionale crie, «est destiné à fournir une garantie de revenu, des prestations et autres mesures d'incitation aux Cries de se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie».

Pour bénéficier du programme, le chef de famille doit consacrer plus de temps aux activités traditionnelles qu'à un emploi rémunéré et les exercer pendant un minimum de 120 jours par an. Chaque adulte de la famille touchait l'an dernier 36,89\$ par jour de chasse, rémunération qui n'est pas cumulable avec un programme fédéral ou provincial d'aide sociale.

D'après le rapport annuel 1991-92 que vient de publier l'Office, les 14,2 millions\$ versés l'an dernier représentaient une hausse de 5,77%, due principalement au fait que les prestations sont indexées au coût de la vie au Québec, suivant l'indice d'accroissement en vigueur pour le régime des rentes du Québec. Mais cette hausse reflète aussi une augmentation de 1,42% de la participation des Cries à ce programme, dont ont bénéficié au total 3018 personnes (dont 1206 enfants), soit 29% de la population crie du territoire de la Baie James.

L'Office souligne que «le programme continue à attirer chaque année une nouvelle clientèle parmi les jeunes adultes», ce qui «confirme que le mode de vie traditionnel, basé sur la chasse, la pêche et le piégeage demeure un élément dynamique de la vie socio-économique de la communauté crie».

Le programme, qui est administré par un Office dont trois membres sont nommés par Québec et trois autres par l'Administration régionale crie, «est destiné à fournir une garantie de revenu, des prestations et autres mesures d'incitation aux Cries de se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie».

Pour bénéficier du programme, le chef de famille doit consacrer plus de temps aux activités traditionnelles qu'à un emploi rémunéré et les exercer pendant un minimum de 120 jours par an. Chaque adulte de la famille touchait l'an dernier 36,89\$ par jour de chasse, rémunération qui n'est pas cumulable avec un programme fédéral ou provincial d'aide sociale.

D'après le rapport annuel 1991-92 que vient de publier l'Office, les 14,2 millions\$ versés l'an dernier représentaient une hausse de 5,77%, due principalement au fait que les prestations sont indexées au coût de la vie au Québec, suivant l'indice d'accroissement en vigueur pour le régime des rentes du Québec. Mais cette hausse reflète aussi une augmentation de 1,42% de la participation des Cries à ce programme, dont ont bénéficié au total 3018 personnes (dont 1206 enfants), soit 29% de la population crie du territoire de la Baie James.

L'Office souligne que «le programme continue à attirer chaque année une nouvelle clientèle parmi les jeunes adultes», ce qui «confirme que le mode de vie traditionnel, basé sur la chasse, la pêche et le piégeage demeure un élément dynamique de la vie socio-économique de la communauté crie».

Le déficit ontarien
pourrait atteindre
17 milliards\$

Niagara-on-the-Lake, Ontario (PC) — Le ministre des Finances de l'Ontario, Floyd Laughren, a prévenu les contribuables de cette province, hier, que le déficit de l'exercice financier 1993-94 atteindra 17 milliards\$, si des mesures draconiennes ne sont pas prises pour réduire les dépenses.

Le déficit de l'année 1992-93, qui se termine aujourd'hui, devrait dépasser 12 milliards\$, pour un budget de 53 milliards\$.

Si le déficit n'est pas contrôlé, a souligné M. Laughren, la dette accumulée de la province va s'élever à 120 milliards\$ en 1996. Elle est actuellement de 68 milliards\$.

L'intention du gouvernement, pour 1993-94, est de contenir le déficit en deçà de 10 milliards\$, ce qui signifie des réductions de dépenses et des hausses de taxe de 7 milliards\$.

Un déficit de 17 milliards\$ serait «absolument inacceptable», a déclaré le ministre. «Le temps est venu d'attaquer le problème de face et de ne pas le remettre à plus tard, où il sera encore plus grave et où les choix seront moins nombreux», a-t-il fait remarquer.

Le premier ministre Bob Rae a convoqué les fonctionnaires à une réunion extraordinaire, lundi prochain, pour discuter des moyens de réduire les dépenses.

Les salaires et avantages sociaux des 900 000 fonctionnaires de l'Ontario coûtent environ 41 milliards\$ par année.

M. Rae a fait remarquer qu'il est «absolument essentiel», maintenant que la reprise économique est commencée, que la province réduise son déficit et sa dette, pour accélérer la croissance dans le secteur privé.

Vaccin DCT: les parents de neuf enfants
demandent une indemnisationJEAN DION
LE DEVOIR

Le vaccin DCT a-t-il été la cause directe de maladies mentales et neurologiques chez plusieurs enfants québécois?

C'est ce qu'aura à déterminer la Commission des affaires sociales (CAS), qui a repris hier ses audiences relatives aux cas de neuf enfants dont les parents allèguent que l'inoculation du vaccin en bas âge a entraîné l'apparition d'encéphalite, d'épilepsie et de retards mentaux sérieux.

Après avoir entendu des experts de six domaines (épidémiologie, neuropathologie, immunologie, etc.) au cours des mois de janvier et février, la CAS entendait hier les premiers témoignages de parents. Ceux-ci ont exercé un recours en appel devant la Commission après que le ministre de la Santé eut refusé de les indemniser parce que, selon lui, il n'existe pas de lien concluant entre le vaccin DCT (contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos) et l'état des enfants.

Hier, Lucille et Régent Daoust ont expliqué aux deux avocats qui les interrogeaient comment leur cauchemar a commencé, un lundi de décembre 1962. Six mois plus tôt, au terme d'une grossesse sans histoire,

Mme Daoust avait donné naissance à une petite fille tout à fait normale, le troisième enfant du couple.

Cet après-midi de décembre, la petite Lucie — «une enfant enjouée, qui gazouillait», dit sa mère — recut du médecin de la famille Daoust le vaccin DCT.

En soirée, la situation devait cependant se gâter, le bébé devenant fiévreux, ne cessant de pleurer, et son bras, tournant au bleu puis au mauve, présentant une enflure prononcée. Devant l'inquiétude des parents, le médecin prescrivit des comprimés et l'application de compresses.

Trois jours plus tard, la grand-mère de Lucie, qui la gardait, devait constater un phénomène anormal: la tête du bébé basculait soudainement vers l'arrière et ses yeux «roulaient» dans leur orbite. On l'emmena à l'hôpital, où elle fut gardée sous observation, mais aucun problème particulier ne fut décelé.

«Si j'avais su que mon enfant allait devenir un légume, j'aurais posé des questions», a relaté hier Mme Daoust, fouillant dans ses souvenirs d'il y a 30 ans.

Car par la suite, la santé de l'enfant alla en se détériorant. Si sa croissance physique ne présentait pas d'ani-

croche, elle avait en revanche les membres raides ou complètement relâchés, ne parlait ni ne marchait, et salivait anormalement. Intellectuellement, elle ne répondait à aucun stimulus. Les crises et pertes de conscience continuèrent de se manifester au fil des mois.

Quatre ans, devant l'abondance de soins qu'elle exigeait, Lucie fut placée en institution par ses parents, qui la visitaient régulièrement. Mais elle ne devait jamais parler ni sourire, pas plus qu'elle ne reconnut son père ou sa mère de toute sa vie après le vaccin. Elle est décédée en 1970, à l'âge de huit ans.

Dans cette affaire, les témoignages des experts se sont contredits quant aux effets précis du vaccin. Les études effectuées sur le sujet tendent toutefois à démontrer qu'il existe un risque de 1 sur plus de 100 000 qu'un enfant réagisse très mal au DCT. Dans les cas soumis à la CAS, il se pourrait que le vaccin n'ait fait qu'accélérer la précarité de l'état physique.

Les travaux de la CAS se poursuivent aujourd'hui avec l'audition d'un second couple de parents. Tribunal administratif, la Commission rendra sa décision en septembre, et celle-ci sera finale et sans appel.

Le déficit de l'année 1992-93, qui se termine aujourd'hui, devrait dépasser 12 milliards\$, pour un budget de 53 milliards\$.

Si le déficit n'est pas contrôlé, a souligné M. Laughren, la dette accumulée de la province va s'élever à 120 milliards\$ en 1996. Elle est actuellement de 68 milliards\$.

L'intention du gouvernement, pour 1993-94, est de contenir le déficit en deçà de 10 milliards\$, ce qui signifie des réductions de dépenses et des hausses de taxe de 7 milliards\$.

Un déficit de 17 milliards\$ serait «absolument inacceptable», a déclaré le ministre. «Le temps est venu d'attaquer le problème de face et de ne pas le remettre à plus tard, où il sera encore plus grave et où les choix seront moins nombreux», a-t-il fait remarquer.

Le premier ministre Bob Rae a convoqué les fonctionnaires à une réunion extraordinaire, lundi prochain, pour discuter des moyens de réduire les dépenses.

Les salaires et avantages sociaux des 900 000 fonctionnaires de l'Ontario coûtent environ 41 milliards\$ par année.

M. Rae a fait remarquer qu'il est «absolument essentiel», maintenant que la reprise économique est commencée, que la province réduise son déficit et sa dette, pour accélérer la croissance dans le secteur privé.

Économisez jusqu'à 12\$ par année
Utilisez une minuterie de chauffe-moteur.

VRROUM

ÉCOKILO 333-KILO

LE DEVOIR

MONTREAL



É D U C A T I O N



Les premiers diplômés du nouveau certificat d'intervention en milieu interculturel.

PHOTO JACQUES NADEAU

À l'école de la diversité

L'Université de Montréal présente ses premiers diplômés du certificat d'intervention en milieu interculturel

ISABELLE PARE
LE DEVOIR

Une infirmière reste figée devant une femme qui refuse de se laver après l'accouchement. Des médecins, déçus, se butent à des patients qui refusent un traitement. Des juristes ne savent à quel code se vouer quand un mari, en défaut de payer sa pension alimentaire, affirme avoir «répudié» sa femme.

Les exemples pourraient se multiplier à l'infini. Le choc culturel est devenu le pain quotidien de toute une armée de fonctionnaires et de professionnels qui doivent rendre, chaque jour, des services au public. Un public de moins en moins blanc, francophone et catholique.

Pas un hôpital, une petite école, pas le moindre comptoir de la ville ou des services sociaux n'échappe à la vague multiculturelle. Pourtant ceux qui occupent la ligne de front sont trop souvent ignorants et impuissants face à cette nouvelle donne.

Mais des gens comme Milada Dopitova ont décidé de mettre fin à l'improvisation en allant chercher un précieux savoir-faire qu'on diffuse depuis 1991 à l'Université de Montréal. Hier, l'université profitait de la Semaine interculturelle nationale pour présenter la première fournée des 25 premiers diplômés de ce nouveau certificat d'intervention en milieu interculturel.

«Il s'agit en fait d'assurer une meilleure communication et de savoir, par exemple, pourquoi une femme peut refuser qu'on touche à un nouveau-né.

Le choc culturel est devenu le pain quotidien de toute une armée de fonctionnaires et de professionnels qui doivent rendre, chaque jour, des services au public.

La différence de religion explique bien des quiproquos», soutient Mme Dopitova, tchèque et arabophone, interprète culturelle au Conseil de la santé et des services sociaux de la Régie régionale du Montréal métropolitain.

Là, son travail consistera à décoder l'indécodable, à épauler des travailleurs sociaux qui se butent à des problèmes de tout acabit avec des clientèles ethniques.

Pour Jean-Claude Auger, policier superviseur à la section formation de la police de la CUM, ce cours permet de donner un nouveau ton à l'enseignement qu'il dispense chaque année aux 250 nouvelles recrues.

«On doit faire comprendre aux jeunes policiers que les contacts avec les communautés ethniques ne doivent pas se faire qu'en période de crise, mais à tout moment.» Exemple concret: pourquoi ne pas prendre la pause dans un commerce local et troquer le Dunkin Donuts pour le Caffè Italia ou le café Portugal?

La première diplômée du certificat, Mme Ghislaine Fréchette, infirmière et coopérante pendant plus de deux ans en Afrique, a fait de l'intervention multiculturelle son dada et son futur projet d'étude.

«Là-bas (en Afrique), confie-t-elle, on s'adapte au choc, mais ici on ne pense pas ainsi parce qu'on est chez nous. Pourtant, ceux qui donnent les services n'ont pas le choix.»

Mme Emeline Pierre-Étienne, responsable de l'équité en matière d'emploi chez Bell Canada, venue en dillettante, avoue même avoir appris sur sa propre communauté. «Je me sens plus proche et plus informée de ce qui se passe dans la communauté haïtienne. Tous les employeurs devraient être en contact avec ce genre de réalité», soutient-elle.

À la faculté d'éducation permanente, l'idée de créer pareil programme d'étude est née d'un coup de sonde effectué auprès des communautés ethniques et des divers services publics. Les besoins? «Ils sont immenses!», tranche Mme Nicole Cardinal, responsable du programme.

Les exemples donnés sont éloquentes. Un travailleur social est appelé, une plainte a été faite contre un parent d'origine ethnique qui bat son enfant. Arrivé sur les lieux, on se rend compte que la situation est ambiguë, que les critères de la loi ne correspondent pas à cette autre réalité. On nage en pleine zone grise.

«On ne veut pas donner de recettes avec 365 façons d'agir — car il n'y a pas de solution magique — mais on peut donner des balises aux gens qui sont en contact avec les communautés ethniques», dit-elle.

«Quand un fonctionnaire n'a que 12 minutes à accorder par client et que ce genre de cas demande plus de temps et de réflexion, le dossier se retrouve souvent sous la pile. On ne peut changer le système, mais il faut informer et sécuriser les personnes qui ont à donner ces services.»

Plus de 80 ethnies cohabitent dans la région de Montréal et on estime que près de 45 000 professionnels sont exposés chaque jour à intervenir en milieu multiculturel.

Presque 225 étudiants étudient à cette école de la diversité où, dit-on, on apprend presque autant dans les corridors, véritable carrefour de gens de toutes ethnies, que dans les salles de classe.

Voie maritime du Saint-Laurent

Tous les indicateurs pointent dans la bonne direction

LE DEVOIR ET PC

Pour la première fois depuis longtemps tous les indicateurs économiques pointent dans la bonne direction, a déclaré hier le président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, M. Glendon R. Stewart.

Le président de la Voie maritime se croise les doigts pour que cette nouvelle saison, qui a débuté hier, soit meilleure que 1992, qui a été catastrophique à cause surtout d'une diminution marquée du transport de blé. Depuis 1977, le tonnage des marchandises transportées n'ont cessé de décroître, passant de 57,5 millions de tonnes à 31,4 millions de tonnes, l'an dernier.

M. Stewart compte sur une reprise de l'économie qui favorisera le transport des marchandises générales et surtout du fer de la Côte-Nord et la relance des expéditions de blé à la CEI en 1993 pour redresser la chute. L'an dernier les livraisons de blé à la CEI avaient dû être interrompues parce que la Russie, entre autres, ne pouvait pas respecter ses paiements.

Gordon Stewart et son vice-président de la région Maisonneuve, Jean-Pierre Patoine, espèrent aussi que le gouvernement fédéral consentira à la Voie maritime des subventions au moins égales à celles octroyées au CN pour transporter le blé des Prairies vers Vancouver. Un sous-comité des Transports a en fait récemment la recommandation au gouvernement en même temps qu'il a suggéré de réviser la Loi sur le transport du blé de l'Ouest. Ottawa souscrit directement et indirectement au CN près d'un milliard de dollars par année pour le transport du blé vers les ports de la côte Ouest, incluant celui de Churchill, grandement



PHOTO JACQUES GRENIER

Le président de la Voie maritime, Glendon Stewart a précisé que les efforts pour réduire les coûts d'opération poursuivront au cours des prochains cinq ans.

déficitaire. La Voie maritime du Saint-Laurent pour sa part a un budget annuel d'exploitation de 78 millions\$. En 1992, elle a essuyé des pertes de près de 10 millions\$ dues principalement à la baisse de trafic.

Le président Stewart a précisé que les efforts pour réduire ces coûts d'opération se poursuivront au cours des prochains cinq ans. Depuis 1968, le nombre d'employés de la société d'Etat est passé de 1658 à 844 l'an dernier. Une réduction de 12% des employés depuis deux ans a déjà permis une économie de 6 millions\$, a dit M. Stewart. Les effectifs devraient être réduits d'un autre 12% au cours des quatre prochaines années. L'administration de la Voie maritime a son siège social à Ottawa. Depuis deux ans, l'administration de la Voie maritime fait une révision drastique de son système de gestion et d'ingénierie.

Gordon Stewart souhaite que tous les efforts consentis par les employés et l'administration trouveront une oreille attentive dans les milieux décisionnels et que la Voie maritime retrouvera sa vocation d'artère de transport la plus économique vers le centre du continent nord-américain. Dans le contexte actuel et face à la faiblesse de la reprise économique, il ne peut que souhaiter que les revenus de la Voie maritime se maintiennent au niveau de 1991, soit 35 millions de tonnes.

L'administration de la Voie maritime perçoit des droits de péages selon la quantité et la nature du chargement des navires qui transitent dans les 13 écluses qu'elle administre entre Saint-Lambert et le Lac Érie. Les tarifs varient entre 2,66\$ la tonne pour les cargaisons générales et 0,52\$ pour le vrac et les céréales. Deux écluses situées en territoire américain (près de Cornwall)

sonnées par une administration américaine distincte. Depuis l'ouverture de la Voie maritime en territoire canadien, il est évident que les armateurs et clients en tiraient bénéfice, mais les ports du Saint-Laurent, de Montréal en aval, y perdraient en bout de compte.

C'est le laquier M.V. Jean Pariseau, transportant une cargaison de minerai de fer chargée à Montréal à destination de Hamilton, qui a ouvert la 35e saison en franchissant l'écluse de Saint-Lambert.

Vytautas Pavilianis et Maud Malval remportent les Prix du rapprochement culturel

LE DEVOIR

M. Vytautas Pavilianis, professeur émérite à l'Institut Armand-Frappier, l'Institut interculturel de Montréal, Petro-Canada et Mme Maud Malval sont les récipiendaires des Prix du rapprochement culturel pour 1993.

Ces prix ont été créés par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration afin de souligner l'apport exceptionnel de membres des communautés culturelles à la société québécoise, et pour rendre compte du travail de différentes institutions dans le domaine.

Le Prix de l'excellence est décerné à M. Vytautas Pavilianis, d'origine lituanienne, arrivé au Canada en 1948, un des pionniers de la virologie au pays. Chercheur, médecin, professeur, il a oeuvré à l'Institut Ar-

mand-Frappier, il détient avec des collègues une quinzaine de brevets, et on lui doit 136 publications et 129 communications.

Trois autres finalistes étaient en nomination pour ce prix, soit M. Apostolos Papageorgiou, chef du Département de pédiatrie et de néonatalogie de l'Hôpital général juif et de l'Hôpital St-Mary; Julio Soto, épémiologiste rattaché au DSC Saint-Luc; et Young Sup Chung, du Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal.

Le Prix aux organismes communautaires et de rapprochement a été attribué à l'Institut interculturel de Montréal, autrefois connu sous le nom de Centre Monchanin, qui a été fondé en 1963 pour relever, à l'époque, les défis du pluralisme culturel et religieux. Organisme d'éducation, l'Institut interculturel travaille

depuis 30 ans à combattre les préjugés, l'ethnocentrisme et le racisme.

Les autres finalistes étaient le Centre de recherche-action sur les relations raciales, le Comité d'accueil aux Néo-Canadiens de Trois-Rivières et La Maisonneuve.

Le Prix au milieu des affaires et des institutions est décerné à Produits Petro-Canada, engagé depuis plusieurs années à respecter le principe d'équité en emploi. L'entreprise a adopté un concept de «reconnaissance de la diversité», élaborant pour ce faire une stratégie axée sur la communication, la diversification de la main-d'oeuvre et la compréhension des besoins de la clientèle.

On trouvait parmi les finalistes le CLSC Parc Extension et la Fédération des caisses populaires Desjardins.

Le Prix du développement régio-

nal a été remis à Maud Malval, pour son exceptionnelle contribution au développement des relations interculturelles à Laval. Arrivée d'Haïti en 1967, Mme Malval enseigne depuis 25 ans à la commission scolaire Les Écoles, de Laval, et ne cesse de susciter des initiatives de rapprochement interculturel à l'école et dans la cité.

Le ministère accorde également deux mentions au milieu des communications, l'une à la revue *Image*, qui veut favoriser le rapprochement, particulièrement chez les jeunes, entre les communautés culturelles et la société québécoise, et l'autre à un reportage des Productions ISCA diffusé au Point de Radio-Canada.

Les enfants de Mirabel, sur les enfants qui arrivent à Mirabel sans parents en demandant le statut de réfugié.

CONFÉRENCE SUR LES IMPLANTS DENTAIRE

Pour tout voir et tout savoir sur la facilité des traitements, sur les avantages esthétiques et le confort des dents ou prothèses sur implants, (méthode Branemark), venez rencontrer notre équipe et nos patients. Vous pourrez voir des vidéos, des photos et des modèles de dents sur implants, etc...

Ce samedi 3 avril de 9h à 17h
Salon des Arts de l'Hôtel Méridien
Complexe Desjardins à Montréal

Réservez maintenant pour la conférence et une consultation personnalisée sans frais au
464-3368 ou au 1-800-263-3368

CLINIQUE
D'IMPLANTOLOGIE
DENTAIRE
DE MONTRÉAL
DR LUC CHAUSSÉ



INVITATION

Si vous possédez une Mercedes-Benz, vous êtes cordialement invités à notre

CLINIQUE DE SERVICE GRATUITE

les 6 et 7 avril 1993

Prière de prendre rendez-vous. Un représentant Mercedes-Benz sera sur place.

875-3999

extérieur 771-2305

Pour la qualité du service depuis 1957.

Automobiles

CHICOINE inc.

855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe (Québec)

LE DEVOIR

POLITIQUE

Contrats secrets

Hydro perdrait des milliards

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Hydro-Québec perdra des milliards de dollars d'ici l'an 2010 avec les contrats à partage de risques qu'elle a signés avec 13 entreprises énergivores, principalement des alumineries, pour les attirer au Québec. Voilà l'accusation proférée hier à l'Assemblée nationale par le leader de l'opposition en Chambre, M. Guy Chevrette, en s'appuyant sur un document interne d'Hydro-Québec obtenu de source confidentielle. M. Chevrette a distribué à la presse un tableau tiré de cette étude. Il n'a pas distribué le document pour protéger sa source.

La ministre de l'Énergie Lise Bacon a reproché au député péquiste d'utiliser «des délateurs d'Hydro-Québec». Elle le mit en garde contre le risque «de perdre ces contrats» s'il continue d'insister sur le sujet. Elle a fait en revanche miroiter les retombées économiques de ces contrats et fait valoir qu'il était à peu près impossible d'évaluer les gains ou les pertes d'Hydro-Québec au-delà de 1995.

M. Chevrette a brandi une évaluation des contrats qui aurait été réalisée par la société d'État en janvier dernier, qui affiche des prévisions alarmantes: entre 1987 et 2010 les pertes encourues s'élèveront à 2,9 milliards.

C'est-à-dire que, selon ces prévisions, les revenus générés par ces 13 contrats sur 23 ans seront inférieurs de 2,9 milliards au coût de fourniture du service assumé par Hydro sur la même période.

Ces 13 entreprises bénéficient d'un tarif préférentiel, qui fluctue selon le cours des métaux sur les marchés mondiaux. Ces cours sont en baisse.

Si on compare les revenus générés par ces contrats avec les reve-

nus qui l'auraient été si on avait appliqué à ces 13 clients le tarif L, normalement facturé aux gros clients industriels, le manque à gagner s'élève à 4,9 milliards.

Les pertes nettes varient de 70 à 244 millions par an.

La semaine dernière, les dirigeants d'Hydro avaient admis en commission parlementaire que la société n'était pas sûre de faire ses frais avec ces contrats (dont 12 sont toujours secrets, celui avec Norsk-Hydro ayant été divulgué). Depuis deux ans, Hydro-Québec soutenait que sur la durée de vie des contrats, elle parviendrait à faire des bénéfices.

La société admettait avoir perdu 483 millions de 1990 à 1992 et prévoyait perdre 300 millions de plus en 1993, 271 l'an prochain et 237 en 1995. Hydro refusait de se hasarder à des prévisions plus lointaines.

La ministre Bacon était furieuse, hier, que son vis-à-vis revienne à la charge à ce sujet. «Si le député de Joliette peut me dire le prix de l'aluminium en 2010, il a pas mal plus de vision que je peux en avoir. Je ne peux pas le lui dire, moi, et donc, je ne peux pas dire quelles sont les pertes ou quels sont les gains.»

«Ce sont des contrats à partage de risques mais aussi de bénéfices, dit-elle. Quand il y aura des bénéfices, il sera bien heureux de les partager.»

Mme Bacon a déclaré qu'elle n'a pas l'intention de demander à Hydro-Québec de rouvrir les contrats. «Ces contrats ont été négociés parce qu'il y a des gens qui sont venus ici investir des milliards de dollars, dit-elle. Ils ont créé 8000 emplois, versent 600 millions en salaires pour un total d'un milliard et demi de retombées économiques. Ça aussi c'est important», a-t-elle martelé.

Entre 1987 et 2010, les pertes encourues s'élèveraient à 2,9 milliards.

La candidature de Francine Lalonde divise la députation péquiste

JOSEF BOILEAU
LE DEVOIR

Le choix d'un candidat du Bloc québécois dans le comté de Mercier, dans l'est de l'île de Montréal, fait actuellement l'objet d'une chaude lutte qui divise la députation péquiste.

On y compte au total quatre candidats, et les deux principales personnalités en liste, Francine Lalonde et le journaliste de la radio de Radio-Canada Roger Laporte, ont chacun leurs appuis au sein du Parti québécois.

M. Laporte peut compter sur le support actif de Michel Bourdon et de Louise Harel.

Mais depuis hier, Mme Lalonde, jusqu'à tout récemment conseillère au programme de l'exécutif national du PQ, peut afficher le soutien indéfectible d'autres députés du

parti: Guy Chevrette, André Boulerice, Yves Blais, Jeanne Blackburn, Jean Garon.

Invité hier à commenter son geste, M. Chevrette a indiqué au DEVOIR que la situation était peut-être délicate mais qu'il était tout en fait en droit de dire ce qu'il pensait.

«S'il y en a qui ont le droit d'appuyer des amis, pourquoi me reprocherait-on de faire ce qu'ils font? M. Bourdon travaille contre Francine Lalonde pour des raisons personnelles, moi je choisis pour des raisons tout aussi personnelles de travailler pour elle que je connais depuis 25 ans... C'est normal qu'une action d'un côté entraîne une réaction de l'autre.»

Dans la lettre d'appui fort chaleureuse qu'il lui a fait parvenir, Guy Chevrette dit soutenir Mme Lalonde parce que son expérience syndicale, puis comme ministre et à

l'exécutif du parti «font de toi une candidate et par la suite une députée prête à intervenir pour la défense des droits du Québec».

André Boulerice a lui aussi fait parvenir une lettre pour offrir sa collaboration à sa collègue.

En entrevue téléphonique hier, Mme Lalonde soulignait que sans vouloir déprécier les gens qui se présentent contre elle, «le Parti québécois a intérêt à ce que je sois élue: mon engagement pour le Québec est bien connu et compte tenu de ma préparation et de mon expérience, je serai utile à Ottawa».

Francine Lalonde a fait part de ces appuis hier en conférence de presse aux côtés de la députée du Bloc québécois Pierrette Venne qui a souligné son préjugé favorable aux candidatures féminines.

Le Bloc québécois a pour objectif de présenter 50% de femmes candi-

dates lors des prochaines élections fédérales. Avec trois femmes élues sur les 13 candidats déjà choisis, le Bloc semble loin du compte. Mais Mme Venne indiquait hier que dans bien d'autres comtés des femmes avaient d'excellentes chances de remporter l'investiture du parti.

Mme Venne a ajouté qu'elle ne s'inquiétait pas pour le moment de l'intérêt que suscite la candidature de Kim Campbell au Parti conservateur.

«Elle se présente à un congrès au leadership, c'est normal que ça attire plus l'attention que des assemblées d'investiture de comté», a-t-elle souligné.

Mme Lalonde insiste de son côté sur le fait que le Québec ne doit pas se laisser distraire «ni par l'humour de Kim Campbell ni par les menaces de Jean Chrétien».

Shimon Peres à Ottawa



PHOTO PRESSE CANADIENNE

LE MINISTRE israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, a déclaré que la politique d'Israël n'était pas d'expulser les Palestiniens et il a estimé que les Arabes reviendraient à la table de négociations le mois prochain. «Les expulsions ou les déportations n'ont jamais été notre politique ni hier ni aujourd'hui», a-t-il dit lors d'une conférence de presse donnée au cours d'une visite de trois jours au Canada. «Ce qui s'est passé est une exception à la règle», a-t-il ajouté.

TPS version Chrétien: les patrons disent non

LE DEVOIR

Neuf patrons de grande entreprise sur 10 au Québec rejettent l'idée, véhiculée par le chef libéral fédéral Jean Chrétien, de remplacer l'actuelle taxe sur les produits et services (TPS) par une autre taxe qui rapporterait les mêmes revenus au gouvernement fédéral.

Un sondage-express fait en mars pour le Conseil du patronat du Québec révèle en effet que 92% des répondants s'opposent à cette suggestion. Seulement 8% y souscrivent.

Les patrons étaient appelés à donner leur réponse «compte tenu d'une

part des sommes et du temps investis par les entreprises pour implanter la TPS, mais d'autre part des difficultés que pose la gestion de cette taxe».

M. Chrétien s'est engagé, s'il prend le pouvoir, à abolir la TPS (de 8%), fort impopulaire, et de la remplacer par une «solution de rechange qui générerait autant de revenus pour l'État, mais sera plus équitable envers les consommateurs et les petites entreprises, et plus facile à administrer». Une commission itinérante disposerait d'un an, après la prise du pouvoir par les libéraux, pour proposer quelque chose.

Désabusé, François Gérin quitte la politique

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Premier député fédéral à proclamer son option souverainiste, François Gérin a décidé de quitter la politique active.

Après avoir consacré neuf ans de sa vie à représenter les électeurs de Mégantic-Compton à la Chambre des communes, c'est «désabusé» qu'il retourne à la patrie du droit. Mais il admet que la passion de la politique continuera longtemps de l'habiter.

Désabusément qui tient à quoi? Au lendemain des élections générales de 1984, François Gérin partageait trois objectifs précis avec des dizaines d'autres députés conservateurs: réduction du déficit gouvernemental, réalisation de la réforme constitutionnelle et démocratisation du Parti conservateur. Ce fut l'échec sur toute la ligne, rappelait-il hier au DEVOIR.

Dès ses premières années à sein du caucus conservateur, l'avocat de l'Estrie s'est imposé comme l'animateur de l'aile réformiste et du courant nationaliste. Au fil des années, il a développé avec la presse québécoise une complicité qui lui a souvent attiré les foudres de son chef.

L'énergie et la détermination que François Gérin a investies dans la cause du financement populaire du parti à fini par faire bouger Brian Mulroney, qui a profité de la campagne électorale de 1988 pour en faire un engagement solennel. Les bonnes intentions ont duré le temps des célébrations de la victoire. Quinze jours plus tard, dans une réunion de stratégie des dirigeants du parti, dont le ministre Lucien Bouchard, l'apôtre du financement populaire s'est fait dire d'oublier ses velléités de démocratisation. En lieu et place, le premier ministre annonçait que l'entente allait prendre la forme d'une commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis.

Ce n'était pas la fin des déceptions pour François Gérin, qui raconte qu'en 1987 M. Mulroney avait enjoint le caucus de ne pas lui demander de modifier le projet d'en-

tente constitutionnelle du lac Meech, après s'être engagé à le faire endosser intégralement. Puis ce furent les tractations secrètes avec Jean Chrétien et le rapport Charest, qui diluait l'accord du lac Meech.

Pour François Gérin, c'en était trop. Le 18 mai 1990, il annonçait à la Chambre des communes sa décision de siéger dorénavant comme député indépendant. Il venait de jeter le premier jalon de la naissance du Bloc québécois, si l'on considère que trois jours plus tard, son geste allait être imité par Lucien Bouchard.

Au départ exaltante, l'expérience du Bloc québécois a également été marquée d'irritants, de tensions et de moments de morosité. Dans l'optique de l'avocat de Coaticook, l'idée originelle suggérait que le groupe de transuges devait se transformer en parti politique et s'associer étroitement avec le Parti québécois. Prétentions qui se sont rapidement heurtées aux objections des deux ex-libéraux, Jean Lapierre et Gilles Rocheleau. Lucien Bouchard s'est rallié au double objectif du député de Mégantic-Compton, mais il a confié le poste de leader parlementaire à Jean Lapierre.

Selon sa bonne habitude, François Gérin a alors décidé de brusquer les choses. Au printemps de 1991, il s'est présenté à une réunion du conseil national du PQ et, devant les caméras de la télévision, a pris sa carte de membre. Un geste que son chef n'a pas particulièrement apprécié. De semaine en semaine se concrétisait l'alliance entre le Bloc et le PQ. Libéral inconditionnel rêvant de se présenter sous la bannière du PLQ, Jean Lapierre a remis les armes pour se travestir en animateur de radio.

Agé de 48 ans, François Gérin rêvait d'un nouveau défi et lognait la candidature du PQ dans le comté d'Orford, représenté à l'Assemblée nationale par le libéral Robert Benoit. Mais ses entretiens avec son ami, Bernard Landry et le chef Jacques Parizeau ne se sont pas soldés à sa satisfaction. Il a donc décidé de tirer sa révérence, sans toutefois dire adieu à la politique.

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3X2
Fax: (514) 845-7874 Tél: (514) 98 R-O-B-I-C
La maîtrise des intangibles

SMART & BIGGAR
AVOCATS
FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE
MARQUES DE COMMERCE
4 Place Ville-Marie, suite 606
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fac-similé (514) 954-1396
MONTREAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

Économisez jusqu'à 15\$ par année
Placez une couverture isolante sur votre chauffe-eau.

ecoKILO 333-KILO

LE DEVOIR

ABONNEZ-VOUS

Economisez jusqu'à 26% sur les prix de vente en kiosque!

Choix d'abonnement *

	lun. au sam. (taxes incl.)	lun. au ven. (taxes incl.)	sam. seul. (taxes incl.)
13 semaines	<input type="checkbox"/> 55,76\$ (7,51\$)	<input type="checkbox"/> 42,18\$ (5,68\$)	<input type="checkbox"/> 18,78\$ (2,53\$)
26 semaines	<input type="checkbox"/> 103,66\$ (13,96\$)	<input type="checkbox"/> 79,74\$ (10,74\$)	<input type="checkbox"/> 36,05\$ (4,85\$)
52 semaines	<input type="checkbox"/> 196,45\$ (26,45\$)	<input type="checkbox"/> 147,23\$ (19,82\$)	<input type="checkbox"/> 66,45\$ (8,95\$)

Mode de paiement

Chèque ou mandat poste
 Mastercard Visa American Express

No de carte: _____
 Expiration: _____ Signature: _____
 Facturez-moi

* Les prix mentionnés sont valables pour les abonnements livrés à domicile à l'intérieur des limites de notre réseau de distribution.

Vos coordonnées:

Nom: _____
 Adresse: _____ App: _____
 Ville: _____
 Province: _____ Code postal: _____
 Tél. (dom.) _____ Tél. (bur.) _____

Indications pour la livraison: _____

Retournez votre demande d'abonnement à l'adresse suivante:

LE DEVOIR
 Service à la clientèle,
 2050, rue de Bleury, 9e étage,
 Montréal (Québec), H3A 3M9 ou par télécopieur au: (514) 985-3390

Pour de plus amples informations, communiquez avec notre Service à la clientèle aux numéros suivants:
 Montréal et environs: (514) 985-3355, Extérieur de Montréal: 1 (800) 463-7559

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN
4.50	+0.86	+2.17	-0.21
1814.57	3586.11	3457.27	79.497

Tassé

514 879-2100

Tassé & Associés, Limitée

Valeurs mobilières

25 ans déjà!

Depuis 1967

EN BREF

HAUSSE DES FAILLITES

Ottawa (PC) — Le nombre de faillites a augmenté au pays, en février, après avoir atteint un plancher en janvier. Le ministère fédéral de la Consommation et des Affaires commerciales a rapporté 5821 faillites personnelles et d'entreprises pour février. En janvier, 5401 consommateurs et entreprises avaient fait faillite, le nombre le plus bas en deux ans. Au Québec, le nombre de faillites a légèrement diminué, passant de 1760 en janvier à 1731 le mois dernier. En 1992, on a enregistré 76 139 faillites au Canada. C'est en mars 1992 qu'on a enregistré un sommet avec 7057.

ST-HUBERT FERME TROIS RÔTISSERIES

La direction des Rôtisseries St-Hubert s'est vue dans l'obligation de fermer hier trois établissements de la région de Montréal suite au refus des employés syndiqués, affiliés à la CSN, d'accepter les offres de la compagnie, dans le cadre du renouvellement du contrat de travail. Réunis en assemblée lundi soir, ces derniers avaient voté avec une forte majorité le rejet des offres de l'entreprise.

COÛTEUSE TEMPÊTE DU SIÈCLE

New York (AP) — Les assurances américaines déboursent environ 1,6 milliard \$ US pour les dégâts causés par «la tempête du siècle» sur la côte atlantique nord-américaine à la mi-mars. La tempête, qui a frappé 24 États américains ainsi que Cuba et le Canada du 11 au 14 mars, est la quatrième plus grosse catastrophe jamais enregistrée en termes de dommages, a précisé le Groupement américain des assurances. La plus coûteuse a été celle provoquée par le cyclone Andrew en 1992, puis par le cyclone Hugo en 1989 et par l'incendie à Oakland, en Californie, en 1991.

Les grossistes se révoltent

Nationair fait face à des échéances extrêmement serrées

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

L'état se resserre autour de Nationair et les échéances se rapprochent. Se sentant ficelés et appréhendant le pire en fin de semaine prochaine, les grossistes alimentant les appareils du transporteur ont lancé un vibrant appel à l'aide hier. Cet appel, marqué au sceau de la survie, demeure toujours sans écho.

En guerre contre ses grossistes, qui fournissent 60% de son chiffre d'affaires, Nationair doit également faire face à une multitude d'échéances très rapprochées, qui soulève la question de sa capacité à se rendre jusqu'au week-end. Selon les informations obtenues mais non confirmées, le transporteur doit déposer ce soir auprès d'un courtier new-yorkais une somme de 750 000 \$ en plus des documents prouvant qu'il est en mesure d'honorer ses engagements s'il veut conserver son contrat de 45 millions \$ relatif au pèlerinage à La Mecque, à la mi-avril.

Sans assurance dès jeudi

Outre la rémunération de ses employés, qui commande une facture de 1,5 million \$, Nationair fait également face à un renouvellement, en date du 1er avril, de la police d'assurance, appareils et passagers. Une facture annuelle évaluée à quelque 4 millions \$. «Hier, nous avons fait parvenir, au transporteur, un deuxième avis l'informant qu'il ne nous avait toujours pas remis la preuve que l'assurance allait être renouvelée. Nous verrons bien aujourd'hui (date limite)», a précisé Pascal Barrette, directeur adjoint, Communications, à l'Office national des transports. En l'absence de cette preuve, le permis de Nationair est automatiquement suspendu. Ayant déjà négocié, fin 1992, un retard de paiement avec la compagnie d'assurance Loyds, le sursis obtenu prend fin jeudi.

«Nous faisons face à un grave problème. Nationair, c'est un produit qui ne se vend plus. Nos entreprises sont paralysées. Pendant ce temps, (Robert Obadia, président du transporteur) nous assomme avec des réclamations démesurées.» Ce cri du cœur d'Yvon Michel, président de Tour Mont-

Royal, a été lancé hier lors d'une conférence de presse réunissant quatre autres grossistes alimentant Nationair, soit Nolitour, Vacances Exosol, Solvac et Vacances Nord-Sud.

«Nous en avons «bavé» en fin de semaine dernière. Nous avons tout fait pour le (Nationair) sortir du trou», a ajouté Yvon Michel, faisant ainsi référence à des problèmes rencontrés sur six destinations au cours du week-end dernier.

Ces grossistes se sentent pris au piège et accusent Nationair de vouloir les entraîner dans sa faillite éventuelle. Ils ont exigé, à l'unisson, que Robert Obadia pose des gestes clairs et précis afin de rétablir sa crédibilité. En l'absence d'une oreille favorable de la part des agences gouvernementales impliquées, le front commun réclame ni plus ni moins une mise sous tutelle par le biais de la nomination d'un séquestre.

Tant à l'Office de la protection du consommateur (OPC) qu'au ministère fédéral des Transports, cet appel à l'aide est demeuré sans écho.

«Notre champ d'action s'active lorsqu'un grossiste cesse d'exploiter, insiste Georges-André Levac, de l'OPC. Entre temps, nous nous assurons que les fonds déposés en fidéicomis soient protégés jusqu'à la prestation des services stipulés dans le contrat signé entre l'agence et son client.» Au ministère des Transports, on invite les grossistes à trouver une solution privée à un problème du secteur privé. «D'un point de vue légal, il est clair que le ministère ne dispose d'aucun levier pour intervenir, a répliqué Patrice Miron, attaché de presse du ministre Jean Corbeil. Ils ont un contrat avec le transporteur et ils font partie du «beau risque». Avec les mécanismes en place, les consommateurs sont protégés.»

Cette solution privée à un problème privé pourrait provenir d'un remboursement consenti aux voyageurs, tout en les invitant à se dénicher un autre transporteur. «Si la situation ne change pas d'ici ce soir (hier), nous allons examiner cette avenue», a lancé Yvon Michel, de Tour Mont-Royal. C'est qu'on appréhende, en fin de semaine prochaine, une répétition à grande échelle des saisies d'appareils de Nationair. «Les événements de Cuba et

de Cancun vont sûrement avoir un effet d'entraînement.»

Interdit d'atterrissage

Les inquiétudes portent sur au moins cinq destinations au Mexique, où un appareil de Nationair demeure cloué au sol depuis lundi pour une créance de 1,7 million \$ impayée (et où Nationair se trouve interdit d'atterrissage et de décollage), la République Dominicaine (créance à payer évaluée à 500 000 \$) et Cuba. Mais l'épidémie pourrait s'étendre rapidement, au Royaume-Uni notamment. Une rumeur circulait hier voulant que Nationair tentait, encore tard en soirée, de refléter (à Air Transat) son contrat sur le corridor Toronto-Manchester, par crainte d'être saisi. Le plus important grossiste de Grande-Bretagne et principal client de Nationair sur les vols entre le Canada et l'Angleterre, Globespan, serait également en train d'étudier la possibilité de se délier de son entente avec Nationair.

«Avant l'étalement au grand jour des déboires de Nationair, nous réussissions à remplir entre 90 et 95% des sièges contractés. Depuis, soit à partir du 18 février dernier, cette proportion est tombée à 30%», a enchaîné Yvon Michel. En mars seulement, le plus gros mois pour les grossistes, les pertes en revenus des voyageurs décollant des difficultés de Nationair frôlent les 2,5 millions \$. «C'est beaucoup plus que nos pertes subies sur des sièges invendus.»

Les grossistes, en plus de plaider des circonstances inhabituelles, ont soulevé à plusieurs reprises la question de la sécurité des appareils. Il n'est plus un secret pour personne que le transporteur, en soif de capitaux, ne dispose plus de l'argent nécessaire à l'achat des pièces. Sur cet aspect du problème Patrice Miron, du ministère des Transports, a voulu se faire rassurant. «Toute la question de la sécurité est surveillée de très, très près. Depuis l'écrasement de l'avion de Nationair en Arabie Saoudite, nous avons mis en place deux mécanismes de surveillance. Et nous avons resserré davantage l'état depuis l'annonce de leurs difficultés financières.» La surveillance est omniprésente.

Culinar: la FTQ implique le Fonds de solidarité

Le mouvement Desjardins refuse de s'associer

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

La FTQ a offert hier au Mouvement Desjardins de s'associer au Fonds de solidarité dans Culinar afin d'éviter que la division épicerie de cette entreprise ne soit vendue.

Mais Raymond Gagné, président de la Société d'investissement Desjardins (SID), l'entité du Mouvement qui détient le contrôle de Culinar, a rejeté du revers de la main cette initiative tardive. «Nous ne vendons pas [la division épicerie de Culinar] parce que nous avons besoin d'argent. Nous sommes à la recherche d'un «opérateur» pas d'un financier», a-t-il commenté hier au cours d'un entretien.

«Un financier qui administrerait 200 millions \$ de ventes, ce n'est pas logique», estime le président de la SID.

Dans son communiqué, la FTQ demande à Desjardins de reporter la date limite pour le dépôt des offres pour cette division de Culinar. L'échéance est fixée demain, le 31 mars.

Il y a peu de chances pour que Desjardins reporte cette échéance, a soutenu M. Gagné. «Je me sentais mal à l'aise devant les autres acheteurs potentiels», a-t-il indiqué, ajoutant que ces tiers ont accepté les règles du jeu, notamment les ententes de confidentialité liées au processus.

C'est en janvier dernier que le conseil d'administration de Culinar donnait à la maison de courtage Dominion Securities, filiale de la Banque Royale, le mandat de dénicher un acheteur pour les activités de fabrication de biscuits,

craquelins, biscottes, soupes, confiserie et confiture qui représentent 210 millions \$ de ventes de Culinar et emploient 1700 personnes dont 1000 Québécois.

«Le Fonds de solidarité va faire une offre pour garder dans son intégrité l'entreprise», a affirmé, hier, le conseiller politique de la FTQ, Jean-Guy Frenette. «Ce n'est pas le temps d'enlever ses billes mais plutôt d'en rajouter.»

Hier, une journée avant l'échéance de l'appel d'offres de Culinar, le Fonds de solidarité venait tout juste de recevoir le dossier financier confidentiel que Dominion Securities a préparé.

Selon le président de la FTQ, Fernand Daoust, Desjardins doit considérer une association avec des intérêts québécois. «Les intérêts des multinationales pour le secteur de l'épicerie ne vont pas dans le sens de la protection des emplois», écrit-il.

De son côté, Desjardins fait valoir que la préservation des emplois chez Culinar fait partie de ses préoccupations. «Desjardins est très conscient aussi de cette problématique et nous avons le souci de préserver les emplois», a soutenu le président de la SID.

M. Gagné a fait valoir que la décision de Culinar de se départir de son secteur de l'épicerie — 40% de ses ventes — était de nature stratégique. «Nous voulons concentrer nos forces dans les petits gateaux. Nous n'avons pas les moyens physiques et humains pour s'occuper de tous les secteurs à la fois», a-t-il expliqué.

Le dollar canadien en chute libre

La Banque du Canada ne change pas de cap

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Les pertes enregistrées par le dollar canadien au cours des derniers quarante-huit heures ne se sont pas traduites par une inversion de la tendance suivie au cours des deux derniers mois par la Banque du Canada, qui a commandé hier une diminution de 10 points de son taux d'escompte pour le fixer ainsi à 5,36%.

Prise dans un blitz soufflant d'Europe, surtout de la Grande-Bretagne, la devise canadienne a baissé de 19 points de base pour demeurer à 79,99 cents américains à la fermeture des marchés canadiens. La veille, la monnaie canadienne avait reculé de 19 points pour se poser sur la crête des 81,18 cents américains.

Economiste à la Banque Royale, M. Benoît Durocher a souligné que ces retraitements successifs du dollar canadien étaient attribuables à l'engagement des Européens, plus précisément des banques britanniques, pour les titres américains et australiens. Pourquoi l'Australie? «Parce que le déficit sera plus faible que prévu.»

Le dollar canadien n'étant pas confronté à des attaques directes ou spéculatives, rien n'interdisait à la

Banque du Canada de commander une autre ponction sur son taux d'escompte, d'autant que, de préciser M. Gilles Soucy, économiste en chef du Mouvement Desjardins, la volatilité observée ces deux derniers jours s'est manifestée dans les environs des 80 cents américains.

«Si la devise canadienne s'était rapprochée brutalement des 79 cents américains, de poursuivre M. Soucy, il est plus que probable que la Banque du Canada aurait agi différemment.» D'après l'analyse de M. Durocher, il faut s'attendre à ce que le dollar évolue davantage entre 79 et 80 cents américains qu'entre 80 et 81 cents américains.

Avant que la Banque du Canada n'annonce ses couleurs en fin de matinée, le dollar avait reculé jusqu'à 79,79 cents, soit une réduction de 30 points de base. Une faiblesse qui, selon M. Pierre Ghazi, directeur, marché monétaire, de la Banque de Montréal, n'avait pas de raison apparente.

Cela étant, ces trois spécialistes ont indiqué qu'à 5,36%, le taux d'escompte de la Banque du Canada se rapprochait de son niveau plancher. Ce constat, cette affirmation s'appuie notamment sur le rétrécissement de l'écart entre les taux canadien et américain.

Ainsi que l'a remarqué M. Soucy, les bons du trésor US étant à 2,91%, l'écart qui subsiste avec les équivalents canadiens est désormais de l'ordre de 2,20%, contre 4% en août 1992, soit avant la crise monétaire. Du fait qu'à cet égard la marge de manoeuvre de la Banque du Canada s'étire de semaine en semaine, il ne faut pas s'attendre à des diminutions prononcées du taux directeur.

D'autant plus, que les marchés financiers, de noter M. Durocher, sont aux aguets. Ils sont en attente des budgets fédéral et provinciaux. Et plus précisément des mesures que les gouvernements vont arrêter en matière de déficit. Incidemment, le sursaut constaté hier après-midi sur le front monétaire est le fruit, selon M. Ghazi, de la volonté exprimée par l'Ontario de limiter son déficit 1993-94 aux alentours des 10 milliards \$.

Cela étant, il ne faut pas s'attendre à ce que les banques canadiennes modifient sensiblement les grilles de leurs divers taux tant et aussi longtemps qu'elles n'auront pas plus d'assurance en matière de volatilité monétaire. Dans cette optique, il ne faut pas s'étonner, d'observer M. Soucy, que la guerre des prix que se livrent les banques se fasse sur les taux à court terme.

Nouveaux délais prévus pour la mise en service de l'Eurotunnel

Paris (AFP) — À moins de dix mois de l'ouverture prévue du tunnel sous la Manche, le 15 décembre, la société concessionnaire Eurotunnel est aux prises avec de multiples difficultés qui donnent à penser que la mise en service de la liaison pourrait être une nouvelle fois retardée.

Ce qui se disait en privé du côté des constructeurs est devenu public hier, par la voix de M. Jean-Claude Jammes, numéro deux du groupe Fougerolle-SAE (rebaptisé Eiffage) qui fait partie du consortium franco-britannique Trans Manche Link (TML). «L'ouverture prévue en décembre est impossible», a-t-il déclaré au cours d'une réunion de presse du groupe.

Selon lui, le «chantier du siècle»

sera achevé en août prochain, mais la somme des difficultés à surmonter est telle que la mise en service devra être repoussée «courant 1994». De source autorisée à TML, on va plus loin: «ce sera au mieux en avril 94, mais le plus probable pourrait être septembre 1994.»

Les constructeurs refusent en effet pour le moment une mise en service progressive de l'ouvrage comme le souhaite le concessionnaire.

«C'est maintenant la période de vérité», estime pour sa part le porte-parole d'Eurotunnel, en rappelant que la date contractuelle était déjà le 15 juin et que les retardataires «devront rendre des comptes». «Évidemment cela aura des implications financières», a-t-il ajouté.

SSQ
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE

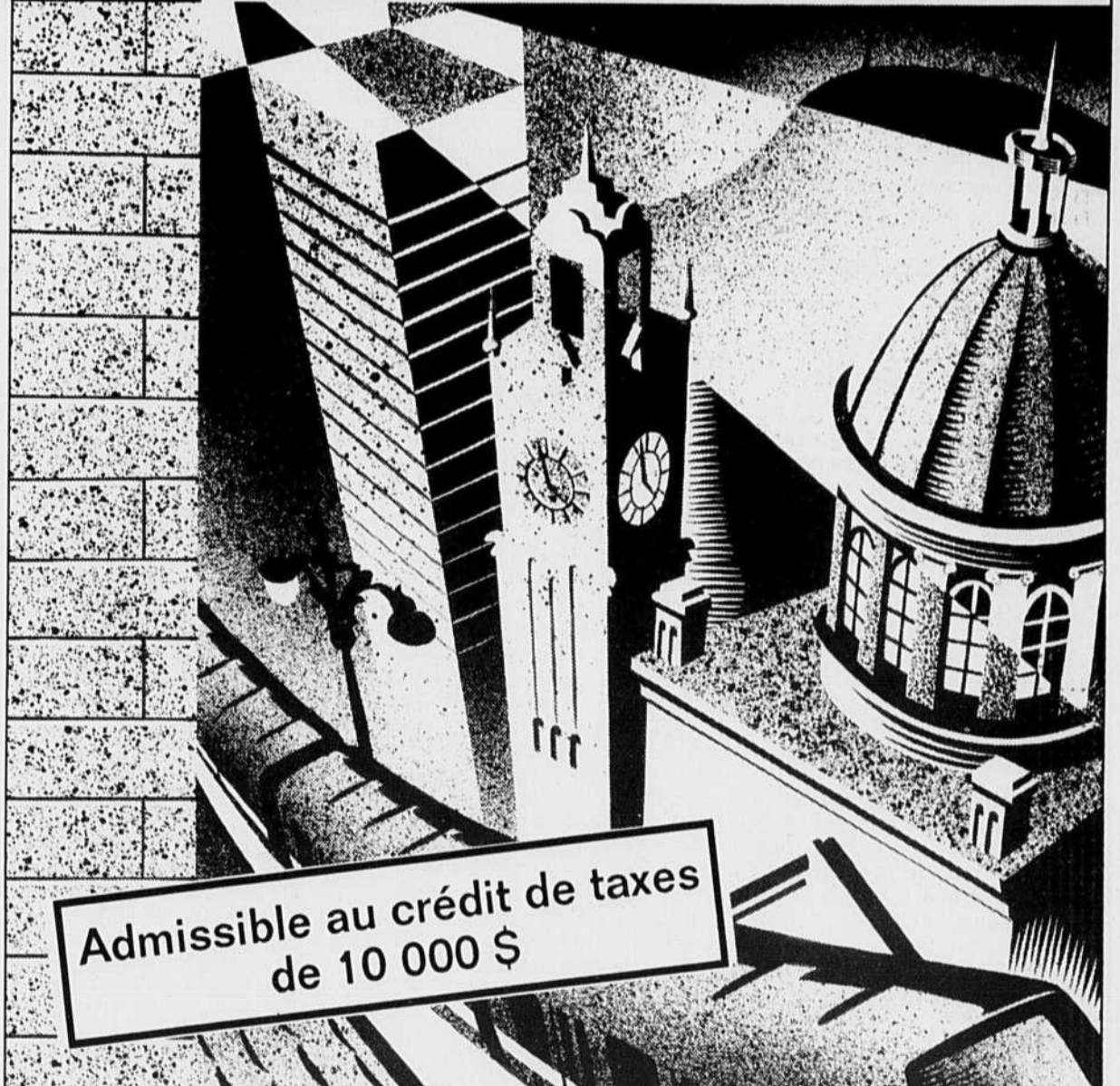
AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE ET D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Une assemblée générale spéciale des actionnaires de la Société sera tenue le 26 avril 1993, à 11h45, à son siège social, 2525, boulevard Laurier, Sainte-Foy, Québec, à la seule fin de ratifier la demande de modification de la loi constitutive de la Société mettant fin à l'obligation d'une position majoritaire de SSQ, Mutuelle de gestion dans la propriété de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à 12h00, au même endroit et à la même date.

Les actionnaires sont invités à ces assemblées et à l'ajournement de l'une ou l'autre. Sainte-Foy, le 31 mars 1993.

César Simon
Secrétaire

LES CONDOMINIUMS
CHAUSSEGROS-DE-LÉRY

Admissible au crédit de taxes de 10 000 \$

NOUVEAU PROJET
AU COEUR DE LA CITÉ

Un site idéal dans le Vieux-Montréal • à quelques pas du métro Champ-de-Mars • des aménagements récréatifs du Vieux-Port.

Un éventail de services à la pièce disponibles sur place • club sportif • commerce d'appoint • suite d'hôtes • salle de réception • service de bureautique • entretien ménager • stationnement.

Nouveaux prix pour un temps limité (T.P.S. et T.V.Q. incluses):

Studio	Une chambre	Deux chambres
69 000 \$ et plus	100 000 \$ et plus	124 000 \$ et plus

BUREAU DES VENTES

300, rue Notre-Dame Est, Vieux-Montréal

395-6078

HEURES D'OUVERTURE: lundi au jeudi, 12 h à 18 h, samedi et dimanche, 13 h à 17 h.

É D I T O R I A L

Médium, message
et gros sous

Jean-Robert Sansfaçon

Quatre semaines d'audiences et 700 mémoires plus tard, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) doit maintenant mettre un peu d'ordre dans ses papiers avant de nous revenir avec sa vision de la télé de l'an 2000. Pourvu que son président Keith Spicer ait de l'avenir télévisuel du Canada une vision mieux définie que de son avenir constitutionnel!

D'ici la fin de la décennie, notre paysage audiovisuel pourrait ressembler à s'y méprendre à un sapin de Noël. Mille feux clignotants, beaucoup de «bébelles» à deux sous pendues au bout du fil et, à la fin du mois, une grosse facture pour un petit plaisir. Qu'à cela ne tienne, on n'arrête pas le progrès, encore moins l'appétit financier des entreprises de télédistribution.

Devant le CRTC, les plus affamés ont été les câblodistributeurs, eux qui ont pourtant profité le plus de leur position monopolistique au cours des dernières années, sans rien offrir en contrepartie. Brandissant la menace imminente d'une invasion tous azimuts de la télévision directe par satellite (DDS), gentiment surnommée «Étoile de la mort», les câblodistributeurs sonnent le ralliement des vrais Canadiens... derrière eux. Et comme toute solidarité a un prix, ils exigent du CRTC une hausse immédiate des tarifs pour faire payer aux abonnés les investissements gargantuesques nécessaires pour faire face à l'éventuelle concurrence de la DDS. Une concurrence que d'aucuns ne croient par ailleurs pas si dramatique que ça.

De leur côté, les diffuseurs américains de signaux par satellite nous promettent monde et merveilles sur des centaines de canaux présentés à la carte sur coupole de table et provenant de tous les coins de la planète. Du même coup, ils en profitent pour prévenir le CRTC que si l'idée lui venait de brouiller leurs ondes, il rencontrerait sur sa route la Charte canadienne des droits et sa protection en matière de liberté d'expression...

Il y a aussi les compagnies de téléphone qui, grâce aux technologies numériques et à la fibre optique, aimeraient bien à leur tour bénéficier du libre accès au petit écran via le téléphone. Enfin, il y a notre télévision classique, truffée de messages commerciaux qui ne suffisent même plus pour financer son développement, et qui voudrait que le CRTC force les câblodistributeurs à lui verser des droits de retransmission. Après tout, notre bonne vieille télé n'est-elle pas la première responsable de la production des émissions les plus appréciées des abonnés du câble? Pour tout dire, dans chacun des mémoires présentés depuis un mois, on aurait pu lire entre les lignes le même slogan: «Faisons payer les câbles!»

Mais dans tout ce cirque d'intérêts divergents, les grands oubliés ont été les téléspectateurs. Or, ce sont eux, les Canadiens, qui méritent l'attention des gouvernements et de leurs créatures, tel le CRTC. Que veulent-ils, les Canadiens? Nul doute qu'ils apprécient la variété autant qu'ils méprisent les règles tatillonnes de l'État et se méfient de l'appétit sans li-

mites des distributeurs. Du CRTC, ils n'attendent surtout pas qu'il se substitue à leur propre jugement pour décider de ce qui peut être vu ou non. Que les émissions parviennent par le fil du câble ou du téléphone, les ondes hertziennes ou le satellite, cela leur importe moins que la qualité de la programmation et le coût des services.

Par-delà le nombre de canaux qu'il sera bientôt possible de syntoniser, il y a la qualité des émissions produites. Quiconque a séjourné aux États-Unis a subi la platitude extrême de la très grande majorité des émissions locales et régionales. Les grandes chaînes diffusent déjà chez nous et il est difficile d'imaginer qu'il existe 100 autres bonnes stations que nous ne connaissons pas, encore moins 500! De même, qui chez nous brûle d'envie d'avoir accès à ces dizaines de canaux américains spécialisés dans la vente de zicons cubiques et autres aspirateurs domestiques, et dont le *New York Times* rapportait récemment qu'ils génèrent d'ores et déjà des ventes de 2,2 milliards \$ annuellement?

Si, à cause de la barrière linguistique, on peut supposer que le Québec serait moins touché par la guerre qui se dessine sur les autoroutes des ondes télévisuelles, nous en subirons tout de même le contrecoup technologique, financier, et à terme, c'est le contenu lui-même qui sera affecté. Loin de revendiquer le démantèlement du CRTC, ni même son retrait progressif des grands débats concernant la programmation ou la diffusion des signaux, nous avons, au contraire, tout intérêt à exiger la plus grande vigilance. Le Canada et le Québec ont besoin d'une programmation télévisuelle variée et de la plus haute qualité. Or, jusqu'à preuve du contraire, ni les câblodistributeurs ni les compagnies de téléphone ne sont en mesure de répondre à cette exigence.

Tout en favorisant une concurrence accrue entre les coureurs, et sans empêcher quiconque d'avoir accès à toutes les stations de la planète si le cœur lui en dit, il faut désormais que le CRTC concentre ses interventions sur le financement de la production d'émissions canadiennes de qualité. Que ce soit par l'obligation faite aux câblodistributeurs de verser des redevances aux radiodiffuseurs, par l'imposition de taxes à l'achat d'équipements de réception ou de taxes à la consommation d'émissions à la carte, l'éventail est grand pour financer les producteurs privés et les diffuseurs publics responsables de la création audiovisuelle canadienne. Pour un organisme de réglementation comme le CRTC, le défi n'est donc plus de réussir à dessiner lui-même les contours du réseau, avec le risque de manquer le bateau, mais de s'assurer que le médium ne sera pas le seul message à pénétrer jusque dans nos salons.

La guerre
est commencée
sur l'autoroute
des ondes.

L E T T R E S

Écolos de service

MM. Guérard, Bourque et Danseur ont troqué leurs habits verts pour revêtir la défroque des promoteurs du béton et des bulldozers.

Ces nouveaux apologistes des mégaprojets qui préchent la transparence aux autres, éscamotent les questions fondamentales concernant les impacts écologiques, sociaux, économiques des barrages gigantesques.

Avec des amis comme ces «écologistes», le développement viable basé sur la réduction de la surconsommation ou il y a gaspillage et accès, où il y a pénurie d'énergie, n'est pas pour demain.

Les planificateurs et profiteurs du mal-développement peuvent continuer à détruire, à polluer, à nous endetter à coups de milliards et ceci en toute impunité avec la bénédiction de leurs environnementalistes de service.

Serons-nous dupes des uns et des autres?

Solange Vincent
Montréal, mars 1993

Sacré féminisme

À propos de l'article d'Aïda Tambourgi, théologienne (9 mars), intitulé «Les préoccupations des féministes chrétiennes n'atteignent pas toujours la hiérarchie de l'Église», peut-être eût-il été plus opportun et plus exact d'écrire: «La hiérarchie de l'Église n'accepte pas toujours les prétentions des féministes chrétiennes».

Cela dit à peu près la même chose, mais l'accent change de place. Car, ne s'agit-il pas d'une prétention que des féministes dites chrétiennes ont d'elles-mêmes érigée en droit de s'affirmer non seulement en tous points égales à l'homme, mais identiques à lui dans l'accès à des fonctions que celui-ci était et est encore seul à assumer, en l'occurrence le sacerdoce ministériel?

Or, si l'on admet facilement que

Dieu ait créé l'homme et la femme égaux en dignité et en valeur personnelle, on ne saurait nier qu'il les a aussi créés différents et complémentaires physiquement, affectivement et mentalement, et ne les a pas conviés à remplir indistinctement les mêmes fonctions.

Après la liturgie et les saintes Écritures déjà «déséxisées», place maintenant à une religion revue et corrigée par des féministes dites chrétiennes, et à l'avènement d'une nouvelle vérité non plus liée à une tradition surannée mais conforme à l'opinion publique, elle-même tenue à jour par des sondages successifs suivant l'évolution sociale des temps.

Ce texte, assez typique en son genre, ne révèle chez son auteur aucune ouverture ou transparence à l'égard de la foi: il n'évoque aucune idée de service ou de devoir envers l'Église; rien que de l'aigreur contre celle-ci. Amour-propre à satisfaire et pouvoirs à conquérir, voilà ce qui compte!

Pierre Dermine
Montréal, mars 1993

Plus de bien
que de mal

Dans le deuxième tome de l'*Histoire du catholicisme québécois*, Philippe Sylvaïn écrit: «... en 1850, les nouvelles congrégations religieuses féminines représentaient un capital imposant de dévouement et d'abnégation qui, sans cesse augmenté et vivifié, allait constituer, sous le contrôle du clergé, une force sociale unique dans les domaines de l'éducation et de la charité.

Leur importance provenait d'abord de leur nombre: de 1850 à 1899, neuf communautés vinrent de France et 16 furent fondées au Québec; le nombre de religieuses passa de 650 en 1851 à 6629 en 1901.»

On sait de plus que cette épopée s'est continuée durant la plus grande partie de notre XXe siècle. Autant dire qu'ils furent immenses les bien-

faits sociaux que l'Église et les communautés religieuses ont apportés à la société canadienne-française en bâtissant des écoles, des hôpitaux et des orphelinats pour instruire la jeunesse et venir au secours des familles dans la misère.

La perfection n'étant pas de ce monde, il est possible que les moeurs du temps aient poussé, à l'occasion, à des comportements peu défendables. Encore faut-il se garder de prendre pour de l'argent comptant les accusations qui sourdent sur le tard.

Robert Berthiaume
Québec, 18 mars 1993

À l'aide de l'aide

Nous en sommes à l'aube de l'an 2000 et les enfants meurent encore par milliers chaque jour faute de soins et de nourriture. L'UNICEF nous dit qu'il serait possible d'éliminer les effets les plus nocifs de la pauvreté sur l'ensemble de la population en doublant la partie (10%) de l'aide internationale qui va à la satisfaction des besoins de base et en y concentrant nos efforts.

Or, les journaux nous apprennent que certaines personnes au ministère des Affaires extérieures considèrent la possibilité de détourner l'aide extérieure canadienne vers les pays de l'Europe de l'Est et la promotion de nos exportations.

La population canadienne ne veut pas que ses taxes servent à enrichir encore davantage des marchands en enlevant aux plus pauvres de la terre l'aide dont ils ont absolument besoin pour survivre.

L'argument de la sécurité nationale invoqué pour justifier l'aide aux fragiles démocraties de l'Ancien Bloc communiste a du mérite, mais ne vaudrait-il pas mieux chercher cette aide du côté du budget de la Défense nationale? Je dis que oui!

Pierre Poulin
Hull, 12 mars 1993



Envolée printanière

Au printemps, les gens d'ici se changent en montgolfières. L'âme gonflée d'air tiède, le corps jette du lest, on ne porte plus à terre. Une paire de bottes en moins, un manteau déboutonné, les mains nu-tête et nous voilà légers! Nez pointé vers le ciel et plexus d'effort comme une fleur au soleil, c'est pur plaisir de se sentir revivre et de croire, naïvement, que tout peut s'améliorer désormais.

Au printemps, l'espoir ressurgit avec les bourgeons qui se dégourdissent. Et le lézard-en-nous refait surface... Si vous dédaignez les reptiles, disons que le minou-en-quête-de-paillason-pour-petite-sieste ronronne à l'intérieur.

On comprend soudain, qu'en d'autres temps et sous d'autres latitudes, on ait adoré le soleil comme un dieu.

En fait, on est de bien drôles de bêtes, les trois quarts du temps gênés de sentir notre âme animale frétiller sous nos vêtements. Yeux mi-clos pour mieux recueillir les carresses solaires, on pige parfaitement ce vieux Lamartine et on prie le temps de suspendre son vol.

Pendant quelques heures, on savoure le plaisir de vivre pour vivre, d'hummer le temps à s'en déformer les narines, de se saouler de gazouillis d'oiseaux et de gouttières chantantes. Sobres petites joies, mais c'est justement là leur vraie grandeur... Vive le printemps!

Aux premiers beaux jours, chaque fois, l'envie nous prend de tout faire basculer ce qui urgeait hier, de virer contemplatif, de planter sa chaise sur une parcelle de terrain déneigée et ses yeux dans un bon roman. Le printemps incite à l'errance. A défaut de partir devant, on pérégrine par en dedans. Les plus beaux voyages sont au détour des mots.

Comment vous convaincre de vous plonger dans *Sept lacs plus au Nord* (Seuil), le dernier Robert Lalonde que je porte, depuis samedi,



ARIANE
ÉMOND
♦ ♦ ♦

comme un trésor et une offrande? Voilà l'oeuvre d'un conteur magistral, le dernier des romantiques peut-être, si exactement branché sur la vie et ses faces cachées que *Sept lacs...* met nos cinq sens en fusion.

La quête de son héros au sang mêlé, Michel, à travers un fascinant périple initiatique aux côtés de sa mère, la belle Angèle — blanche Iroquoise vieillissante et un peu sorcière —, nous transforme en loutres qui glissent au coeur du temps.

Sept lacs plus au Nord est une oeuvre de réconciliation. Avec les impétuosités du corps, avec l'enfance, la nature, l'angoisse et la force de vivre, l'inconfort et le privilège des cultures mélangées... C'est un hommage passionné aux esprits inquiets et aux bêtes savantes qu'on sent tous et toutes, à un moment ou l'autre, s'affronter dans nos veines. Et, il faut le dire, bien souvent au printemps.

Pour calmer la tempête d'émotions qui tambourinent, on ira plus tard «s'épivarder» au cours d'interminables promenades et offrir son sourire à tous les passants. Le printemps civilise et dévergonde à la fois.

Curieusement aussi, aux premiers beaux jours, il n'y a plus de sottises tâches dans la mesure où elles aident le printemps à prendre ses aises.

Soudain, on prend son pied à accomplir des travaux qui autrement nous pèsent: casser la glace dans

l'escalier, laver le perron, battre les tapis ou faire chanter les vitres sous le chiffon. En effaçant les souillures de l'hiver, c'est un peu nos esprits qu'on dégrasse et nos rêves à qui'on offre la lumière.

Le vagabondage de l'esprit est un luxe qu'on s'offre parcimonieusement de nos jours. Avec le beau temps, l'emprise de la télévision se desserre et c'est en pensée qu'on va au cinéma, qu'on multiplie les images qui nous font du bien et nous emportent ailleurs.

Tout devient possible, réalisable et l'envie des vacances se fait violente. Le corps épuisé comme à chaque choc saisonnier (l'autre épreuve corporelle, c'est novembre), on se meurt de changer de décor pour refaire ses énergies et se retrouver soi-même.

C'est le grand dilemme du printemps: les premières chaleurs nous donnent la fièvre de vivre, la foi, pourrais-je dire. Et quand le temps se rafraîchit, parce que ce n'est tout de même pas l'été et que nous ne sommes pas au bout de nos peines saisonnières, on se remet à trembler fort, parce que nos réserves sont au plus bas.

À sa manière, le printemps nous met aussi du plomb dans la tête. Il nous rappelle, justement, qu'on est souvent inattentif le reste du temps. Le temps n'est pas de la monnaie (*time is not money*), mais plutôt la seule unité de mesure pour apprécier la vie qui passe et poursuit son chemin. Et cela, que nous lui accordions, ou pas, toute l'attention qu'elle mérite.

«Une minute de printemps dure souvent plus longtemps qu'une heure de décembre une semaine d'octobre une année de juillet un mois de février», a écrit Prévert dans son *Grand bal du printemps*.

Une minute de printemps, en effet, dure beaucoup plus longtemps que les 31 jours de mars qui tirent, enfin, leur révérence ce matin.

À P R O P O S

... des couples homosexuels

Un autre sujet de préoccupation réside dans la tendance à donner d'une main ce que l'on reprend aussitôt de l'autre. Les médias n'ont pas manqué de signaler lors du dépôt des propositions, l'habileté avec laquelle cette technique a été utilisée soulignant en particulier que la désignation de l'orientation sexuelle comme nouveau motif de discrimination illicite était assortie d'une définition du terme «état matrimonial» susceptible de circonscire son application aux couples formés d'un homme et d'une femme.

Des distinctions importantes s'imposent à cet égard. L'interdiction légale de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ne vise pas uniquement les situations où des personnes formant un couple homosexuel sont privées d'avantages sociaux accordés à des couples hétérosexuels. Il existe en effet bien d'autres types d'actes discriminatoires susceptibles de porter préjudice

à des personnes homosexuelles. Ces actes seraient du reste visés par les modifications proposées dans le projet de loi — ce qui est certes une excellente chose.

Il importe de savoir comment sera résolue la question des avantages sociaux reconnus aux couples formés de personnes du même sexe.

La Commission canadienne des droits a la responsabilité directe de supprimer toutes formes de discrimination à l'endroit des personnes homosexuelles dans les domaines du travail et des services, notamment au chapitre des avantages sociaux.

Aussi favorise-t-elle l'adoption d'un critère non discriminatoire garantissant que les régimes relatifs à ces avantages n'entraînent aucune discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Commission canadienne des droits de la personne, rapport annuel 1992.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Un monde entre Lionel Groulx, Adrien Arcand et Hitler

L'historien est au service de la vérité, même gênante

PIERRE TRÉPANIÉ

Département d'histoire
Université de Montréal

Dans l'édition du DEVOIR du 16 mars, Pasquale Turbide écrit: «Dans les Cahiers de Jeune Nation, M. Trépanier a prôné l'application des politiques de Jean-Marie Le Pen au Québec. Il se réclame également d'Adrien Arcand et du chanoine Groulx.» Je suis stupéfait de constater que la lecture de ma brochure (*À la recherche d'une doctrine politique*, 1993) ne lui a rien appris.

Sur Lionel Groulx, rien à redire: je suis son disciple. En passant, votre collaboratrice aurait pu ajouter ce grand historien à la liste des professeurs malmenés par leur université car il a failli être congédié.

Concernant Jean-Marie Le Pen, l'article cité ne comporte que deux brèves mentions où, d'ailleurs, il n'est pas question de l'application de ses politiques. J'ai simplement attiré l'attention de mes amis sur les talents d'organisateur de Jean-Marie Le Pen.

Il a réussi à rassembler des éléments disparates et rivaux dans une force politique qui oblige les autres partis à prendre en compte les préoccupations des Français qu'ils négligeaient sciemment ou dont ils voulaient leur faire honte.

On devrait lui être reconnaissant, ajouterai-je, des services qu'il a ainsi rendus: il a évité à la France des violences qui ont déferlé sur l'Allemagne (à propos desquelles il faudra bien un jour faire la lumière: quelle a été la part de la provocation?).

Il y a dans les rangs du Front national des gens parfaitement honorables et c'est un parti constitué légalement. Évidemment, quand le peuple souverain vote à droite, il l'est moins aux yeux de certains. Ces propos ne suffisent pas à faire de moi un «disciple» ou un «adepte» de Le Pen.

Le Pen a réussi

à rassembler

des éléments

disparates et

rivaux dans une

force politique

obligeant les

autres partis à

prendre en

compte les

préoccupations

des Français.

Ni d'Adrien Arcand. À son sujet, j'ai voulu rechercher et dire la vérité. Faute inexpiable pour Jack Jedwab et le Congrès juif, dont il est malheureusement le porte-parole et à qui ses interventions impestives et maladroites portent préjudice.

J'ai constaté l'antisémitisme d'Arcand, son racisme (excès matérialiste, s'il en est) et son option en faveur du parti unique. Historiquement, le parti unique a toujours abouti au totalitarisme, ce qui n'empêche pas quelques-uns à l'université et dans mon département de le tenir pour légitime. Jusque-là, cela pouvait aller.

Mais je n'avais pas le droit de dire toute la vérité: que le spirituel jouait un rôle fondamental dans la vie et la pensée d'Arcand; qu'il a été interné sans procès; que la justice de son pays ne l'a jamais condamné; qu'il n'a pas de sang sur les mains (peut-on en dire autant de tel ou tel fequiste ou encore du sieur Castro?); qu'il a toujours combattu le communisme.

Il avait saisi tout de suite ce que d'aucuns n'apercevaient qu'en 1968.

Ce combat est tout à son honneur même si les gauchistes font comme si le fascisme n'avait pas été écrasé en 1945, comme si le communisme n'avait pas triomphé pendant des décennies de fer et de sang bien après 1945, comme si enfin la Chine et Cuba étaient des paradis de la liberté.

Bref — et j'en demande pardon à mes amis juifs — il y a un monde entre Groulx et Arcand, un monde aussi entre Arcand et Hitler. Vertuisme et lynchage médiatique ne me réduiront pas au silence. L'historien est au service de la vérité, même gênante.

La gestion de l'au-delà

Une grande réforme s'impose, sans quoi lorsque la «génération lyrique» mordra la poussière ce sera l'enfer



PHOTO JACQUES NADEAU

Chaque année, 10 000 personnes se donnent rendez-vous sur la montagne pour un séjour définitif, nous laissant à nous, de l'en deçà, la gestion de leur au-delà.

MARC DROUIN

Architecte
Économusée de l'au-delà

L'évolution des cimetières en milieu urbain, selon les modes actuels de sépulture, s'avère un non-sens. A Montréal, l'intégrité de la montagne et sa vocation de grand espace vert, aisément accessible et parcourable, sont en cause au milieu de la ville.

Déboisement et modification de topographie ont cours lentement et sûrement pour faire place au grand nombre. A rythme accéléré, stèles, pierres tombales et columbariums se multiplient et s'entassent avec banalité. Le minéral se substitue au végétal, le mont Royal est menacé d'encombrement. Chaque année, une dizaine de mille personnes se donnent rendez-vous sur la montagne pour un séjour définitif, nous laissant à nous de l'en deçà la gestion de leur au-delà. A deux reprises, les cimetières de Montréal ont été déplacés sous la poussée du développement urbain. D'abord inhumés à l'intérieur du Vieux-Montréal, les morts ont dû migrer, aux environs de 1800, vers l'actuel centre-ville, pour des raisons d'exiguïté et de salubrité. Plus tard, le problème se posa de nouveau et c'est sur un lointain versant de la montagne qu'on implanta avec à-propos, au milieu du XIX^e siècle, les grands cimetières montréalais. Mais voici que l'espace des morts et celui de vivants se retrouvent enco-

re une fois en conflit. Faut-il envisager un nouveau transfert? Déplacer le problème ou résoudre le problème?

Le voisinage pacifique et permanent des morts et des vivants, plus que souhaitable, devrait aller de soi dans toute agglomération humaine. Les défunts suscitent souvenir et reconnaissance, ils méritent respect et vénération. Les champs de repos doivent être empreints de paix, de beauté et de sérénité, ils doivent s'inscrire harmonieusement au milieu du continuum de la ville, pour le mieux-être des uns et des autres.

En ce sens, la localisation des grands cimetières sur la montagne ne peut mieux convenir. Au fil du temps, la ville a complètement entouré la montagne. Espace de verdure, de promenade et de détente, le mont Royal se présente dorénavant comme point focal, sacré, au centre de l'activité trépidante des vivants.

Les corps des défunts sont naturellement biodégradables et les tendances à la crémation accélèrent le processus de retour à la terre. Les disparus se confondent tôt ou tard au sol de la montagne. «Vous devez apprendre à vos enfants que le sol sous leurs pieds est fait des cendres de nos grands-pères», disait le chef amérindien Seattle au président Franklin Pierce en 1855. Ce ne sont pas les corps, ni même le grand nombre, qui cause problème; le problème provient plutôt des traces laissées pour marquer les lieux de sépulture, notamment ces stèles de granit à l'infini au point où l'on ne retrouve même plus son défunt. Le problème provient aussi de la volonté de retarder le plus possible le recyclage au grand tout. Enchâsser les restes mortels dans des urnes, dans des *buildings*, emprisonner les

corps dans des maçonneries, dans des matières non biodégradables, apparaît de plus en plus comme une aberration, à l'encontre de l'inéluctable. Une réflexion collective sur la mort, les sépultures, la révalorisation des rites et cultes entourant les défunts, une approche différente de conservation et d'expression de la mémoire des disparus, appelle progressivement à une conception nouvelle de nécropole harmonieusement intégrée à toute la montagne.

Cette conception nouvelle de nécropole rejoint la réflexion de penseurs reconnus en la matière, tels Louis-Vincent Thomas et le Dr H. Larcher. Ce dernier, au début des années 70, a proposé, lors d'un congrès de la Société de thanatologie de Montpellier, des mnémothèques pour l'an 2000, où stèles et pierres tombales seraient remplacées par «des structures de mémoires familiales et sociales.» Inventoriées et miniaturisées dans des ordinateurs, un ensemble de données nous mettrait davantage en contact avec le disparu, que la simple épitaphe sur pierre. Ces mnémothèques seraient «des monuments élevés non seulement au culte des ancêtres mais encore à l'intention de la postérité, comme autant de défis face aux menaces du futur, de la destruction et de l'oubli.» De son côté, Louis-Vincent Thomas récupère cette idée de mnémothèque comme «élément d'un mémorial destiné au futur culte des morts». Les cimetières existants ou à venir prendraient allure de grands parcs-jardins, comme autrefois, pour inhumation ou épandage de cendres. «Agrémenté de monuments, sculptures et autres décorations symboliques, ce serait un lieu propice à la promenade, aux rencontres, à la réflexion.» Intégrés à ces lieux,

d'importants complexes funéraires comporteraient essentiellement crématorium, salles omnicultes pour funérailles et célébrations, auditorium, salles d'exposition et aussi, une mnémothèque.

Ces complexes funéraires offrant tous services, mnémothèque en moins, stèles et columbariums en trop, sont déjà réalité ici et là dans la région de Montréal. Nous sommes à la fois très loin et assez près de la nécropole repensée à neuf, qui pourrait réconcilier culte des morts et respect de l'environnement. Les constats que révèle l'analyse de nos coutumes actuelles entourant la mort, sont à plusieurs égards préoccupants: d'un côté, désordre environnemental résultant d'un laisser-faire qui, par ailleurs, passe par une commercialisation éhontée à savoir de décadence. Que penser de ces préarrangements faits sous pression des traitements polluants et accessoires coûteux, souvent superflus, de ces inhumations en cimetières privés ou de ces entreposages en «condo-columbariums»? Nos morts se retrouvent de plus en plus localitaires plutôt que de reposer en paix en terre communale pour mieux s'y intégrer. Quel non-sens!

Les modes de sépulture à travers les âges ont toujours été, dit-on, tributaires des croyances, des moeurs et des lois, toutes choses changeantes et tellement changées chez nous depuis quelques décennies. Une grande réforme concertée, à l'initiative de l'État, des églises, de regroupements d'autochtones, s'impose dans la gestion de l'au-delà, une réforme ajustée à une nouvelle conscience écologique, à une éthique environnementale. Sans quoi, quand la génération «lyrique» et la suivante mordront la poussière, ce sera l'enfer.

La matière première

Réduire le temps accordé à l'éducation physique, c'est faire une fausse économie

MICHEL VOLET
YVETTE GENET-VOLET

Respectivement directeur du module Éducation physique à l'UQAM et consultante en didactique de l'éducation physique

La diminution pour le moins draconienne des heures d'enseignement de la matière «éducation physique» annoncée, voilà quelques semaines, par la ministre de l'Éducation du Québec, fait partie de la remise en question majeure de l'enseignement au niveau collégial. Dans le contexte économique actuel, nous savons que le défi à relever dans tous les domaines est de «faire plus avec moins...» Cependant, réduire le temps accordé à l'éducation physique au profit d'autres matières, que ce soit au primaire, au secondaire ou au collégial, c'est en quelque sorte en nier les effets particuliers et faire ainsi une fausse économie.

Supprimer des cours d'éducation physique et offrir à la place des pratiques optionnelles d'activités physiques, c'est appliquer le principe «les plus riches s'enrichissent et les plus pauvres s'appauvrissent». En effet, les jeunes, moins gâtés culturellement ou économiquement, n'iront pas spontanément vers ce qu'ils ne connaissent pas et les discours sur la santé ne remplaceront jamais l'expérience vécue de bien-être que procure une pratique intelligente et soutenue de l'activité physique.

Au cours des cinquante dernières années, l'importance du rôle joué par le mouvement dans le développement de l'être humain a été mise en évidence par la recherche, plus particulièrement ses interactions avec l'intelligence chez le jeune enfant et avec l'affectivité tout au cours de la vie. Ceci peut expliquer que l'éducation physique, en tant que matière intervenant sur les comportements moteurs des jeunes et sur leur santé, se retrouve dans les programmes scolaires de nombreux pays, de la maternelle jusqu'au niveau pré-universitaire et qu'on ne la remette pas en question.

Au Québec, une étude expérimentale a été menée durant huit années dans la région de Trois-Rivières sur un «tiers-temps pédagogique» qui accordait un tiers du

temps scolaire à l'éducation physique. Les résultats de la recherche: une amélioration de la forme physique, une meilleure résistance aux maladies et une bonne performance des élèves dans les matières académiques, ont démontré qu'en accordant à l'école primaire plus de temps à l'éducation physique et un peu moins aux matières dites de base, on ne nuit pas à ces dernières, bien au contraire.

Depuis dix ans, une institution de la CECM, l'école Pierre-de-Coubertin, applique ce principe avec succès. On constate que les résultats des élèves en français et mathématiques sont supérieurs à la moyenne et que l'éducation physique a un effet positif sur les aspects affectifs et sociaux des comportements des enfants.

Conscient que les expériences motrices peuvent jouer un rôle important dans le développement de la personne et considérant que l'éducation physique scolaire se distingue des pratiques sportives ou de loisirs, le ministère de l'Éducation a élaboré, pour tous les jeunes Québécois, un programme d'études avec des objectifs d'apprentissage originaux à atteindre à la fin de chacun des cycles du primaire et du secondaire.

Ainsi, faire de l'éducation physique à l'école, c'est apprendre à mieux percevoir son corps, à mieux le contrôler, à comprendre ce qui est positif ou négatif pour son bien-être; c'est aussi augmenter ses pouvoirs d'action sur l'environnement physique et apprendre à en mesurer les risques; c'est enfin développer des habiletés à interagir avec les autres pour réaliser des activités communes et également apprendre à s'opposer avec loyauté. Pour réaliser ces buts du programme d'éducation physique, les élèves du primaire et du secondaire doivent avoir, selon les règlements ministériels, au moins deux heures d'enseignement de l'éducation physique par semaine. Malheureusement, on constate que le modèle de l'école Pierre-de-Coubertin n'est pas copié dans les écoles de la province!

Au contraire, depuis quelques années, les deux heures hebdomadaires d'éducation physique, prescrites à l'ho-

raire, fondent lentement et ce qui en reste, dans certains milieux, devient si ridicule que l'action formatrice est alors très superficielle, ne permettant pas de faire une véritable éducation.

Le niveau d'enseignement collégial, quant à lui, permet avec ses quatre cours d'éducation physique, d'offrir aux étudiants une formation équilibrée des compétences à développer. Ne représentant qu'un pourcentage minimal du curriculum (5%), l'éducation physique peut cependant être présente à chaque session d'une progression normale, offrant la possibilité de développer des connaissances pratiques.

Les buts de l'éducation physique au collégial sont en continuité avec ceux définis pour les niveaux primaire et secondaire. Ainsi, les cours d'éducation physique se distinguent également d'une pratique récréative ou compétitive.

Ils devraient permettre à chaque étudiant d'améliorer sa conscience corporelle, ses connaissances et ses possibilités d'agir pour sa santé; mais aussi de faire l'expérience de nouvelles pratiques corporelles et de développer un esprit critique pour être capable de faire des choix judicieux tout au long de la vie et, enfin, d'organiser des activités collectives, en plein air ou sous forme de jeux sportifs ou d'activités expressives, développant le sens des responsabilités et la solidarité.

Avant de supprimer des cours d'éducation physique, une évaluation sérieuse s'impose. Ces cours ont été placés dans le curriculum des élèves québécois, du primaire au collégial, en raison de leurs effets jugés très positifs.

L'évaluation devrait porter sur les résultats obtenus et sur l'éducation physique réellement donnée: les contenus enseignés, les procédures d'intervention et les conditions de réalisation, soit le temps, l'espace et les équipements disponibles. Ensuite, on pourra discuter avec moins d'émotions de l'importance qu'on devrait accorder à cette matière d'enseignement au divers niveaux de la formation, du préscolaire à l'université.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Carole L'Heureux, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Vear; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay (L'Écho); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapeau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean-Sébastien (commis), Danielle Cantara, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction).

LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa).

LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise-Major (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Gloria Taillon (secrétaire).

L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Theriault (adjointe à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé).

LE MARKETING ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Nathalie Thabet (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette.

LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Lynda Di Cesare, Richard DesCormiers, Michael Schneider, Louis Simoneau.

LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Pierre Cotton, José Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland, Désirée Szucsany, Marc Vigneault.

ACTUALITÉS

BELL «Nous sommes très déçus»

SUITE DE LA PAGE 1

mination des prochaines hausses de tarifs auxquelles l'organisme pourrait consentir. Le Conseil devrait rendre sa décision à l'été, a indiqué Lise Plouffe, une porte-parole du CRTC.

Que le CRTC rende provisoires les tarifs de Bell ne signifie pas pour autant que l'organisme pourrait accorder à Bell une hausse rétroactive. «Le CRTC ne dicte des tarifs pour l'avenir et non pas pour le passé», a précisé un autre porte-parole du CRTC, Bill Allen.

Dans sa requête présentée au début de février, Bell réclamait une hausse de quelque 11% des tarifs de son service local le 1er avril puis, à compter de septembre, d'autres augmentations pouvant aller jusqu'à 50% de ses tarifs locaux. Ainsi, une ligne résidentielle à Montréal aurait coûté 14\$ dès le 1er avril puis 18,65\$ en septembre, une hausse de 6,05\$ en tout, ou 48% de plus.

Ne se rendant pas aux arguments de Bell qui invoquait les effets conjugués de la récession et de la concurrence pour expliquer la baisse de son rendement, le CRTC n'a vu aucune raison de déroger à sa pratique en accordant une hausse des tarifs, même provisoires et révisables, sans une audience publique complète. Seules des «circonstances spéciales manifestes, par exemple, lors d'un long retard dans le traitement d'une requête, pourraient entraîner une dégradation sérieuse de la si-

tuation financière d'une compagnie de téléphone». Selon le CRTC, ces circonstances n'existent pas.

«Nous sommes très déçus. Le CRTC ne semble pas avoir conclu que nous subissons de désastres majeurs», a estimé, hier, le porte-parole de Bell, Claude Beauregard.

Pourtant, le 17 mars dernier, Bell prévenait le CRTC que sa situation financière, qui, à terme, lui apparaît intenable, se détériorait plus encore qu'elle ne le prévoyait le 5 février. Bell semble avoir de la difficulté à prévoir ses revenus avec justesse par les temps qui courent. Ainsi, Bell s'attendait à afficher un manque à gagner de 210 millions\$ en 1993 si le CRTC ne lui accordait pas la hausse provisoire et l'augmentation massive de septembre. Or moins de deux mois après avoir fait cette projection, Bell entrevoit qu'elle subira un manque à gagner de 370 millions\$, soit 160 millions\$ de plus que prévu. «Le rajustement provisoire des tarifs n'en était que plus urgent», écrit la compagnie dans un communiqué.

En outre, Bell aurait préféré adoucir ses hausses en les assénant en deux coups «afin de faciliter l'adaptation des clients», précise la compagnie.

A court terme, Bell entend évaluer «les conséquences de la décision d'aujourd'hui [hier] sur l'ensemble de ses activités», y compris son programme d'investissement. Bell «cherchera aussi d'autres façons d'accroître ses revenus» et prévient qu'il sera difficile de ne pas toucher au service offert aux clients.

SERVICES SECRETS

Faillite du système judiciaire

SUITE DE LA PAGE 1

l'opposer au SCRS et de la duplicité chronique de la classe politique fédérale à l'endroit des deux services de renseignements, qui accorde à ses agents secrets plus de latitude ici que dans la plupart des autres pays démocratiques. Il fonce dans le SCRS, ses bêtises, son inefficacité structurelle et sa rivalité avec la GRC.

Sa conclusion, dans le chapitre «Que sont-ils devenus?», débouche sur une question énorme, laissée sans réponse, soit la faillite du système judiciaire et des tribunaux canadiens devant le non-respect des lois par les agents secrets.

L'agent Samson, blessé par la bombe qu'il plaçait pour le compte de la pègre, fut le seul agent de la GRC incarcéré pour avoir transgressé la loi. La chose est d'autant plus ironique que c'est lui qui a déclenché le cataclysme, qui a fait perdre les services de renseignements à la GRC au profit d'une nouvelle agence civile, à la suite des commissions Keable et McDonald. Il avait lancé à son procès qu'il avait fait «bien pire» en cambriolant les locaux de l'Agence de presse libre du Québec (APLQ) avec d'autres policiers de la SQ et de la police de Montréal.

Le surintendant principal Cobb, de la GRC, l'inspecteur Jean Coutellier, de la SQ, et l'inspecteur Roger Cormier, de la police de Montréal, ont finalement plaidé coupable pour le cambriolage de l'APLQ après avoir été visés personnellement par la commission Keable, un courage que n'a pas eu le juge McDonald et ses commissaires libéraux Gilbert et Rickerd, précise Cléroux.

Mais les trois policiers devaient être libérés inconditionnellement par le juge Roger Vincent, le 17 juin 1977, ce qui fait qu'ils n'ont eu aucun dossier judiciaire et ont vaqué, le lendemain, à leurs honorables fonctions policières.

En tout, raconte le journaliste du *Globe and Mail*, 18 policiers furent accusés. Deux furent reconnus coupables mais aucun n'a été mis en prison. Le juge prononça une décision de relaxe, pour l'un. Et pour l'autre, il octroya un sursis. Trois autres furent acquittés. Quatre autres ont vu leurs accusations abandonnées faute de preuves suffisantes.

Les autres causes, raconte Cléroux, traînent devant les tribunaux jusqu'à ce que la Cour d'appel, invoquant les délais indus au sens de la Charte de Pierre Trudeau, décide que cela suffisait. Les accusations furent abandonnées. Aucun policier identifié pour avoir transgressé la loi dans d'autres provinces ne fut accusé.

«Il ne fut jamais question de congés ni de suspensions

(durant les procès qui coûtèrent plus de 2 millions\$ aux contribuables). Ils eurent de longues et heureuses carrières, des promotions, des honneurs», conclut le journaliste. C'est cette conclusion qui laisse le lecteur sur la perspective d'un autre livre, qui permettrait de mieux comprendre comment les pouvoirs politiques et judiciaires peuvent soudainement tomber en panne au même moment, dans les mêmes dossiers.

Cléroux a aussi enrichi son livre d'un chapitre sur l'affaire Morin, qui ne révèle rien de vraiment important mais qui l'analyse dans la logique du renseignement, plutôt qu'à la morale souvent facile et factice de l'univers politique.

Morin, raconte Cléroux, a travaillé à titre de haut fonctionnaire et avec l'accord de ses supérieurs avec les services de la GRC, chargés de la sécurité et qui s'intéressaient à ce titre aux dignitaires en visite ici. Contrairement à ce qu'on a pu lire, l'affaire Morin ne remonte pas aux années 60. Si tel était le cas, il faudrait examiner le cas de tous ces fonctionnaires qui continuent de faire le même travail au titre de la collaboration intergouvernementale, ce qui n'est ni un crime, ni une trahison, et qui ne l'était pas davantage pour Claude Morin, qui n'était pas indépendantiste à l'époque.

Par contre, Cléroux est impitoyable devant la prétention de l'homme politique, qui pensait tenir en échec, seul, le formidable appareil de renseignement qu'était devenue la GRC.

Après que Morin fut filmé en train d'accepter de l'argent, une hypothèse dont il a sous-estimé l'importance politique, raconte Cléroux en entrevue, «comme ministre, il était fait».

«Imaginez, dit-il, qu'à la table des pourparlers constitutionnels un ministre fédéral lui lance à la fin d'une séance de négociation: en passant, je vous transmets les salutations de M. Fontaine (un de ses contrôleurs de la GRC).»

On sent que le journaliste est déjà sur d'autres pistes: il s'interroge maintenant sur le fait que certains stratèges péquistes aient eu en main, la veille de la grande conférence constitutionnelle de 1981, l'essentiel des positions d'Ottawa, qu'ils ont coulées aux journalistes. Mais, explique-t-il, le fédéral devait connaître très exactement le dossier du Québec pour le mettre en échec et mât en une seule nuit, celle des Long Couteaux.

Comment? Y avait-il une autre taque dans le cabinet péquiste? A-t-on utilisé l'espionnage électronique?

À l'écouter, je me disais que la dernière page d'un bon livre est toujours la première du suivant...

Un Québécois au service du KGB

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'impuissance chronique de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans les années 70 à neutraliser les agents soviétiques sur son territoire s'explique par la présence d'une véritable «taupe» au sein de son propre service de renseignement.

C'est ce qu'affirmait hier soir l'émission *Fifth Estate*, de CBC, en précisant que cette taupe était l'agent Gilles Brunet. Ce dernier a été par ses révélations, planifiées par le KGB, en partie à l'origine de la création de la commission McDonald, le 6 juillet 1977, qui devait stigmatiser les coups bas de la GRC au pays et l'amputer de son service de renseignement pour le faire passer sous direction civile. Gilles Brunet était le fils de Joséphat Brunet, commissaire adjoint de la GRC dans les années 60 et précédemment responsable du premier service de renseignement de ce corps policier dans les années 50. M. Josaphat Brunet devait par la suite diriger la Sûreté du Québec.

L'équipe de *Fifth Estate* a retracé des membres de la direction du KGB en Russie et colligé une série de détails accablants pour Gilles Brunet, mort d'une attaque de coeur en 1984. L'enquête de CBC dispense par ailleurs un autre agent de renseignement de niveau supérieur, M. Jim Bennett, que la GRC avait identifié comme la taupe soviétique dans ses services à la suite d'une enquête bâclée, déclenchée en réalité par la hargne paranoïaque d'un haut dirigeant de la CIA, James Jesus Angleton. Ce dernier considérait sérieusement l'ancien premier ministre, M. Lester B. Pearson, comme un agent du KGB, ce qui n'a pas empêché l'ancien directeur de la GRC, John Starnes, de se fier à lui pour le reste!

Les tentatives pour confondre Bennett, entreprises par la GRC et les Américains, ont toutes échouées. Même lorsque leur vacuité a commencé à s'imposer, la haute direction de la GRC, et son directeur, John Starnes, n'ont pas voulu revenir sur la réputation de Bennett. L'ostentation qui a frappé ce dernier avait atteint de telles proportions que des collègues avaient alors menacé de le tuer si jamais on devait prouver sa culpabilité.

Cette fausse piste et la peur de la reconnaître comme telle pour ne pas déplaire à la CIA ont permis à la véritable taupe d'en mener large pendant des années.

Fifth Estate retient des témoignages des dirigeants du KGB des renseignements déterminants sur la véritable taupe.

La taupe a travaillé jusqu'en 1977-78, déclare Oleg Kalugin, qui fut le chef des espions soviétiques à l'étranger de 1970 à 1973. Il n'en dit pas davantage car

un bon contrôleur n'identifie jamais ses sources, même après l'éclatement du régime. Or à cette époque, Bennett, le suspect de la GRC et de la CIA, avait quitté la GRC sous le poids de l'opprobre.

Kalugin dira aussi que la taupe travaillait souvent avec les Soviétiques à Montréal, ce qui ne fut pas le cas de Bennett mais bien celui de Brunet.

L'ancien responsable des espions soviétiques dira aussi que la «taupe» avait reçu «des centaines de milliers de dollars».

Or Brunet, à cette époque, avait un train de vie incroyablement. Amateur de bars, de femmes et de voyages, il dépensait plus que ne le permettait une solde d'agent de renseignement. En comparaison, Bennett vit, reclus en Australie, avec une vieille voiture grâce aux 7000\$ par an que son service lui a laissés. Il aurait normalement dû recevoir 18 000\$ par année.

Un autre colonel du KGB, Vitaly Yurchenko, a déclaré à *Fifth Estate* que la taupe canadienne était morte en 1985. Brunet est mort en 1984 d'une attaque de coeur.

Brunet a quitté la GRC en 1973 avec son collègue Donald McCleery parce qu'ils avaient désobéi à des ordres. Les deux hommes ont poursuivi la GRC pour obtenir une compensation financière à la suite de ce congédiement.

McCleery est le policier qui est à l'origine de la découverte du lieu où était emprisonné le diplomate James Cross durant la Crise d'octobre 1970. Il était des services qui ont fait plusieurs mauvais coups illégaux au début des années 70.

C'est Brunet et McCleery qui ont provoqué la création de la commission McDonald par leurs révélations aux autorités fédérales sur certaines opérations illégales. C'est du moins ce qu'on lit dans le rapport de la commission.

Or, un des grands patrons du KGB déclare qu'il a eu personnellement l'idée d'encourager cette dénonciation pour déstabiliser la GRC par une enquête publique. Ainsi, même hors de la GRC, la taupe identifiée par *Fifth Estate* pouvait s'avérer encore efficace. Et comme on ne perdait pas le contact avec les anciens amis, son utilité demeurait réelle, même déclinante.

Don, McCleery a refusé de raconter quoi que ce soit sur son ancien collègue Brunet, avec qui il avait fondé une agence de sécurité après leur congédiement. Cette agence, qui se spécialisait dans le renseignement politique notamment auprès des gouvernements et des syndicats, comme l'avait démontré une enquête du DEVOIR à l'époque, a finalement perdu son permis d'opération.

Les deux hommes devaient poursuivre leurs activités commerciales sous une autre raison sociale pendant quelques années encore.

PATRONAT Dufour ne veut pas se pénaliser

SUITE DE LA PAGE 1

caucus conservateur du Québec, apprend-on de bonne source. La consigne à Ottawa c'est: «allons-y prudemment». Les conservateurs ont peur de se faire reprocher de ressusciter l'accord de Charlottetown, rejetée par la population en octobre, s'ils offrent certains pouvoirs au Québec.

Le ministre de l'Emploi Bernard Valcourt a fait savoir hier pour sa part que le statu quo allait continuer à s'appliquer pour le moment, même si il reste confiant que les deux gouvernements vont trouver un terrain d'entente.

Il ajoute cependant qu'il «est trop tôt pour se donner un échéancier» en vue de renouveler les ententes existantes dans ce domaine entre les deux gouvernements et qui prennent fin... aujourd'hui même.

«Je ne peux pas me pénaliser indéfiniment», dit le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour. Le problème du CPQ, c'est que pour donner du poids à son appui à la position québécoise, il s'était engagé à boycotter les initiatives fédérales dans le domaine.

Or, des patrons de grandes entreprises font pression sur le conseil pour qu'il change son fusil d'épaule. Ottawa débloque des fonds et organise des tables de concertation à travers le pays: «On ne peut pas se priver d'expertise et éventuellement de budget dans un secteur que tout le monde voit comme la priorité», dit-il.

Le président de l'Association des manufacturiers du Québec, M. Richard Le Hir, pense de même. «Nous continuons d'appuyer M. Bourbeau, dit-il. Mais éventuel-

lement, les entreprises vont devoir faire abstraction des discours politiques et trouver le moyen d'avoir accès aux budgets», dit-il, puisque les deux gouvernements continuent à offrir des services.

Les deux principales associations patronales ont accepté de participer à un Forum des partenaires du marché du travail, organisé à Ottawa les 21 et 22 avril par la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

M. Bourbeau a quant à lui laissé entendre hier à l'Assemblée nationale qu'Ottawa risque de payer le prix électoral s'il continue à boudier les demandes du Québec.

«Si le gouvernement fédéral veut se contenter d'émettre des principes, mais n'est pas intéressé à les traduire dans la réalité, c'est son problème et la population jugera. Je ne peux quand même pas déléguer une armée pour rapatrier de force des pouvoirs ou des budgets, je ne peux pas envoyer les zouaves pontificaux», dit-il.

Il ajoute devant les journalistes que «c'est au gouvernement fédéral à faire la preuve que le fédéralisme peut être rentable».

La situation pose des problèmes à la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, qui amorce ses activités demain.

Créée pour prendre en charge tous les programmes de développement de main-d'oeuvre au Québec, y compris ceux rapatriés d'Ottawa, la société ne sait donc pas quelle sera l'étendue de ses responsabilités, convient M. Bourbeau.

AUTOCHTONES

Les Québécois ne cachent plus leurs ancêtres

SUITE DE LA PAGE 1

portent des nuances significatives. Ils distinguent notamment les autochtones «pure laine» et les «nouveaux convertis», ceux qui se disent à la fois autochtones et d'une autre origine.

En cinq ans, les «nouveaux convertis» sont passés de 31 620 à 72 210 au Québec, soit une augmentation de 128,4%. Au cours de la même période, la population des autochtones «pure laine» n'a augmenté que de 32,6% au Québec. En 1986, on avait dénombré 49 325 d'entre eux alors que cinq ans plus tard, leur nombre était passé à 65 405.

Statistique Canada explique la montée des «nouveaux convertis» par une plus grande sensibilisation de la population aux questions autochtones à la suite des longs débats publics sur le sujet au cours de la période qui a précédé le recensement de 1991.

Il est clair que les autochtones sont plus populaires auprès de la population, croit Hubert Charbonneau, démographe à l'Université de Montréal.

«Autrefois, les Québécois cachaient leurs ancêtres autochtones. C'était mal vu. Aujourd'hui, c'est mieux vu. Les gens se déclarent autochtones plus volontiers», dit-il.

Un tel aveu serait d'autant plus tentant que, depuis 1971, les individus complètent eux-mêmes le questionnaire du recensement: ils seraient ainsi plus simples de se déclarer autochtones selon l'air du temps ou les modes, explique M. Charbonneau.

Au Québec, le nombre des autochtones «pure laine» correspond à celui des indiens reconnus et inscrits en vertu de la Loi sur les indiens, explique Jean-Guy Fortier, fonctionnaire au ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Les gens croient qu'en se déclarant autochtones, ils obtiendraient les «soi-disants bénéfices» des indiens inscrits conformément à la Loi fédérale sur les indiens, soupire M. Picard, de l'Assemblée des premiers nations.

«Mais ça ne suffit pas», explique M. Fortier.

Depuis 1985, un événement aurait contribué à la hausse de la population autochtone «pure laine». Un amendement à la Loi sur les indiens a permis aux femmes qui avaient perdu leur statut d'indien après avoir marié un non-autochtone de recouvrer leur statut. Le ministère des Affaires indiennes aurait ainsi accepté près de 100 000 nouveaux inscrits -femmes et

enfants de femmes dépossédés de leur statut en vertu de cet amendement.

«Toute la question de la citoyenneté est une question délicate pour les premières nations. Il doit revenir aux nations de déterminer qui pourra être déclaré membre d'une nation. Mais, cette question ne se règlera pas demain», affirme Ghislain Picard, de l'Assemblée des premières nations.

Autre volet des études de Statistique Canada, une enquête auprès des peuples autochtones signale que 626 000 personnes s'identifiaient à leurs origines autochtones ou étaient des Indiens inscrits conformément à la Loi sur les Indiens du Canada.

On est loin du nombre total de personnes ayant déclaré des origines autochtones. Pas moins de 1,045,885 personnes ont dit avoir des origines autochtones tandis que 1,002,675 personnes ont signalé aux recenseurs avoir des antécédents autochtones.

Dans l'ensemble, la proportion de la population du Canada ayant déclaré des origines autochtones est passée de 2,8 pour cent en 1986 à 3,7 en 1991.

Le Canada compte, selon le dernier recensement, 26,9 millions d'habitants.

L'Ontario compte le plus grand nombre d'autochtones avec 172 545, soit 54,3% de plus qu'en 1986 alors qu'on en avait recensé 111 815.

La population autochtone canadienne est cependant concentrée à l'ouest de l'Ontario. Elle représente 69 pour cent de la population de cette région qui, elle, constitue moins de 30 pour cent de la population totale du Canada.

Le recensement de 1991 a dénombré 41 855 personnes d'origines autochtones au Manitoba, 30310 en Saskatchewan, 79 780 en Alberta et 94 620 en Colombie-Britannique.

Les Territoires du Nord-Ouest sont la seule région où la population d'origine autochtone est majoritaire. Avec près de 60,000 membres la communauté autochtone y forme 62,6% de la population totale.

Les autochtones, incluant Métis et Inuits, vivant en milieu urbain sont concentrés dans les villes de Vancouver, de Toronto, de Winnipeg et d'Edmonton.

Statistique Canada indique que les données de son recensement sont incomplètes. Plus de 250 réserves et établissements autochtones ont été partiellement dénombrés en 1991. Le recensement n'y a pas été autorisé ou a été interrompu avant la réception de tous les questionnaires.

La plupart des gens croient qu'il n'y a qu'une façon d'aider le monde en développement. Nous en avons 26.



L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement.

J'aimerais plus de renseignements sur les programmes de CODE.

Nom.....

Adresse.....

.....

Téléphone.....

Adresse de retour:

CODE, 321, rue Chapel
Ottawa (Ontario) K1N 7Z2

Économisez jusqu'à 40\$ par année

Abaissez la température du thermostat de 20°C à 17°C durant la nuit.



ÉCOKILO

333-KILO

Q

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 985-3333
ADMINISTRATION	(514) 985-3333
AVIS PUBLICS	(514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES	(514) 985-3344
PUBLICITÉ	(514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS	1-800-363-0305

ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355 Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

SERVICE À LA CLIENTÈLE	LES BUREAUX DU DEVOIR
LE DEVOIR	SONT OUVERTS
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE	DU LUNDI AU VENDREDI
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3M9	DE 9H00 À 16H30